



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 16 juin 2022





Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Bonsoir, mes chers collègues,

Je vais vous demander de bien vouloir prendre place, nous allons démarrer notre séance du Conseil municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des Conseillers

LE MAIRE : 25 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Jean-Christophe ACHARD, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Virginie RECHAIN, Nicolas PUJOL, François-Henri REYNAUD, Arnaud BOSSER, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUTSAS.

Madame Brigitte PINAULDT est excusée et a donné pouvoir à Capucine DU SARTEL qui l'accepte ;
Madame Diane DOMAS est excusée et a donné pouvoir à François-Henri REYNAUD qui l'accepte ;
Madame Mireille GUEZENEC est excusée et a donné pouvoir à Ségolène DE LARMINAT qui l'accepte ;
Madame Edith SAGROUN est excusée et a donné pouvoir à Jean-Christophe PIERSON qui l'accepte ;
Madame Diane MICHOUDET est excusée et a donné pouvoir à Nicolas PUJOL qui l'accepte ;
Madame Céline PEIGNE est excusée et a donné pouvoir à Olivier BERTHET qui l'accepte ;
Monsieur Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Éric BERDOATI qui l'accepte ;
Madame Pauline GEISMAR est excusée et a donné pouvoir à Françoise ASKINAZI qui l'accepte ;
Madame Claire LOUVET est excusée et a donné pouvoir à Nicolas PORTEIX qui l'accepte ;

Merci beaucoup.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci.

II- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Je dois vous rendre compte des 38 décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

■ Affaires juridiques et domaniales

- Mise à disposition et location de salles : Grand Livre, Rectangle, Brunet et Porte Jaune (7)
- Avenant n° 1 aux conventions d'occupation domaniale pour plusieurs logements sis à Saint-Cloud : 114 avenue du Maréchal Foch, 17 rue Anatole Hébert, 2-4 rue des Écoles (6)
- Signature d'une convention d'occupation précaire d'un local 2 rue de l'Yser au profit de l'association de soutien au scoutisme à Saint-Cloud (A3S)
- Signature d'une convention d'honoraires rectificative au profit de la SCP BAUER-VIOLAS - FESCHOTTE-DESBOIS - SEBAGH

■ Marchés publics

- Signature de la modification n°4 de l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (Chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux de la ville de Saint-Cloud
- Signature de l'accord-cadre relatif à l'achat de DVD, de documents sonores et d'ouvrages enregistrés, de livres numériques et de gestion des abonnements des périodiques / Lots 1/2/3
- Signature d'un avenant au contrat de prestation de services PADKOS SASU pour l'organisation de la soirée du personnel de la Ville, le vendredi 20 mai 2022
- Signature du contrat de prestation de service pour la régie publicitaire du magazine municipal
- Signature de l'accord cadre relatif à l'achat de fournitures, de produits et de matériel d'entretien



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

- Contrat de maintenance préventive pour système de prévention des clés (pour le PEEJ)
- Contrat de maintenance pour les bornes interactives AZIMUT (pour le service Petite Enfance)
- Contrat avec la société GEOPTIS pour réaliser un audit de voirie et de géo référencement
- Achat d'une prestation complète pour un séjour de vacances
- Signature d'un contrat avec le Studio TRALALAIRE concernant un spectacle nommé LE POTAGER DE CLEMENTINE (pour la crèche Manège Enchanté mardi 21 juin 2022)
- Signature d'un contrat avec la SARL la Ferme de Tiligolo concernant un spectacle - MADAME CHAUSSETTE ET LE MYSTEEERE DU BIBERON - (pour la Crèche Farandole le Mercredi 15 juin)
- Contrats pour la location courte durée de 2 véhicules utilitaires

■ Finances

- Fixation du tarif d'occupation du domaine public pour les stands de vente pour la soirée du 14 juillet 2022 au jardin des Tourneroches

■ Régies municipales

- Clôture de la régie de recettes publicitaires avec la société PLC

■ Culture

- Acceptation du don du tableau *Vase de fleurs au fond jaune* d'Eduardo Pisano
- Signature de deux avenants au contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle "*En réalités*"
- Signature d'une convention de partenariat entre la commune de Garches et la commune de Saint-Cloud (spectacles des 3 Pierrots)
- Signature de 2 contrats de cession de droits d'exploitation des spectacles *Je ne cours pas je vole et comme il vous plaira*
- Paiement de frais de restauration relatifs à la séance-débat du vendredi 10 Juin 2022 aux 3 Pierrots

■ Manifestations municipales

- Organisation d'un quizz à l'occasion de l'évènement "MANGA" qui se déroulera à la Médiathèque et aux 3 Pierrots le samedi 4 juin 2022.

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Au 1er janvier 2022, la ville de Saint-Cloud comptait 30 012 habitants. L'Insee, organisme en charge de l'analyse et de l'étude des évolutions de population sur le territoire national, nous rappelle qu'en 1968, date de la première statistique sur le nombre d'habitants, la commune de Saint-Cloud comptait 28 158 habitants, soit 1 854 habitants de plus en 50 ans. Cette stabilité bien réelle de notre population sur la commune est le fruit d'une stratégie politique assumée basée justement sur l'objectif du maintien à 30 000 habitants. Seulement voilà, pour maintenir le nombre d'habitants à Saint-Cloud comme dans toutes les communes françaises, il est nécessaire de construire chaque année des logements. Pour Saint-Cloud, le point d'équilibre est entre 65 à 70 logements à construire par an. Sur les 32 dernières années, la moyenne annuelle de construction de logements est de 68. Car aussi étonnant que cela puisse paraître, ne rien faire dans une commune ne permet pas de maintenir le nombre d'habitants. L'inaction en la matière conduit inéluctablement à la perte d'habitants et donc au déclin. En effet, perdre des habitants pour une commune équivaut au déclin de cette même commune. En milieu urbain dense comme nous le sommes en région parisienne, les causes de la perte d'habitants sont tout autres que dans la ruralité. Ceci étant, dans tous les cas, le maintien du nombre d'habitants dans une commune, c'est avant tout un enjeu d'attractivité.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

En terme d'attractivité, la qualité de vie est bien le premier facteur pour une commune. Cette qualité de vie se manifeste au travers de multiples facteurs : l'équilibre logement/travail/transport, la place de la nature en ville, l'importance des politiques publiques menées en matière d'éducation, de sécurité, de sport, de culture, et sur le plan social, la place des commerces en ville et beaucoup d'autres sujets complémentaires... L'ensemble de ces différents éléments sont constitutifs de l'attractivité d'une commune.

Les Clodoaldiens sont nombreux à me le dire, on a la chance à Saint-Cloud de jouir d'une qualité de vie exceptionnelle aux portes de Paris.

La présence des services publics sur notre commune est également un facteur d'attractivité. C'est la raison pour laquelle dès le 7 juin dernier, j'ai écrit au Président de la Poste pour lui faire part de mon profond mécontentement quant aux conditions dans lesquelles se déroule le futur projet de requalification du site de la Poste situé boulevard de la République. Sur le fond du dossier, il est indéniable que cette réhabilitation était devenue indispensable tant le site est aujourd'hui dégradé. La Ville est disposée à accompagner le Groupe La Poste sur ce projet. Mais elle pose des conditions qui doivent être respectées. En premier lieu, le maintien sur la commune pendant l'intégralité du chantier d'un service public de qualité, engagement pris publiquement par les collaborateurs du Groupe La Poste lors de la réunion des dialogues de quartier qui s'est tenue le mercredi 11 mai dernier. En second lieu, la relocalisation une fois le projet de construction terminé du futur bureau de poste sur le site actuel en pied d'immeuble. Ces exigences que formule la commune doivent être prises en compte. C'est une question d'intérêt général.

C'est très précisément pour le même motif d'intérêt général que nous vous proposons lors de cette séance du conseil municipal le choix du délégataire pour la construction et la gestion du futur parking des hôpitaux. Nous avons la chance de disposer à Saint-Cloud de deux établissements de santé de tout premier ordre. L'hôpital des 4 villes accueille la première maternité des Hauts-de-Seine, de la médecine générale, un centre de dialyse réputé et son voisin l'institut Curie est le premier centre européen de sénologie. L'évolution des protocoles thérapeutiques, le développement de la médecine ambulatoire, le simple fait de venir visiter un patient rendent indispensable la présence à proximité de ces deux établissements de santé d'un parking moderne permettant de se stationner sans difficulté. C'est indispensable au bon fonctionnement de nos deux hôpitaux.

C'est aussi cela l'attractivité d'une commune : disposer de services publics de qualité et facilement accessibles.

Saint-Cloud dispose de 5 gares (2 gares SNCF et 3 gares pour le T2) et bientôt d'une sixième gare avec l'arrivée du Grand Paris Express, de plus de 6 000 arbres sur le domaine public, d'un parc de plus de 460 hectares qui va devenir un Domaine national, de nombreux espaces verts : le jardin des Tourneroches, le parc Marie Bonaparte, le jardin de l'Avre, le jardin des Avelines, l'hippodrome de Saint-Cloud, de deux lycées, de deux écoles internationales, de trois collèges, de nombreuses écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, d'équipements publics sportifs et culturels de qualité, de nombreux commerces et la liste pourrait être bien évidemment encore plus longue.

Saint-Cloud est une pépite aux portes de Paris. C'est par une attention de tous les instants, un équilibre tenu que la situation est préservée.

C'est le quotidien de toute l'équipe de la majorité municipale mais aussi celui soyez en persuadés, Mes Chers Collègues, de toute l'administration municipale à qui je veux rendre hommage pour son action au service de tous. »

Madame DE LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci Monsieur le Maire.

L'été arrive avec la traditionnelle **Fête de la Musique**, le 21 juin. De **nombreux concerts** sont programmés dans les différents quartiers : Chez Mistinguette, av. de Longchamp, Au Provençal (rue des Tennerolles), Place Magenta à partir de 17h30 : Jazz, pop-rock, variétés avec les adhérents et les ensembles de l'ECLA.

La soirée se poursuivra aux **3 Pierrots** avec un **Ciné concert** - L'Étroit Mousquetaire de Max Linder (film muet avec accompagnement musical au piano par Manuel Rocheman). Venez nombreux !

■ **Festival Rock en Seine** : Après deux années de pause imposée par la crise sanitaire, Rock en Seine est de retour dans le Domaine national de Saint-Cloud pour une **édition exceptionnelle fin août** avec une multitude de



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

surprises et animations sur le stand de la Ville et notamment la traditionnelle Biblio Rock animée par l'équipe de la médiathèque permettant de se détendre tout en découvrant l'histoire du Rock.

■ **Les 3 Pierrots** : Le lancement de la 1^{ère} édition du **Festival Before le Off** a rencontré un vif succès et je félicite vivement Stéphane Boutet, nouveau directeur de l'établissement. Les spectateurs pourront découvrir une sélection de textes d'auteurs contemporains qui se joueront pour la première fois au festival d'Avignon dans quelques semaines. À noter le **lundi 27 juin**, dernier lever de rideau des 3 Pierrots sur un concert du **groupe québécois Quartz** avant la fermeture pour travaux pendant un an. L'activité culturelle des 3 Pierrots pour la saison 2022-2023 sera également présentée à cette occasion : une saison exceptionnelle dénommée « **en attendant la réouverture** ». **La programmation cinéma quotidienne continue quant à elle jusqu'au mercredi 26 juillet**, date de la fermeture de l'établissement pour la préparation du chantier de réhabilitation.

■ **Le Musée des Avelines** : Un **nouveau directeur** vient d'être recruté. Actuellement directeur du musée de Dreux, **Damien Chantrenne** prendra ses nouvelles fonctions le 1er juillet prochain. Il aura à cœur de continuer le travail de mise en valeur de l'art et l'histoire de la Ville en développant la notoriété et le rayonnement de cet établissement culturel. Je lui souhaite la Bienvenue à Saint-Cloud !

L'exposition Bons Baisers de Saint-Cloud - la carte postale à la Belle Époque continue jusqu'au 10 juillet : déjà plus de 2500 visiteurs, enchantés de redécouvrir leur ville et une époque riche en événements.

Plusieurs événements à venir prochainement : **des visites contées pour les plus jeunes, samedi 18 juin, une nocturne le samedi 2 juillet Un soir de Belle Époque** : au programme, soirée découverte de l'exposition et initiation au tango !

■ **La Médiathèque** : Au mois de juillet, la médiathèque et le musée participent à l'**opération Partir en Livre** : séances de lecture, des contes et ateliers de création artistique se dérouleront dans les jardins de la ville.

A partir du **12 juillet et jusqu'au 29 juillet**, la médiathèque accueillera le public sur des **horaires d'été**. Et **dès la rentrée**, mise en place de **nouveaux horaires d'ouverture** plus étendus et homogènes entre les différents services.

■ **Le Carré** : Les activités régulières ont repris leur rythme de croisière avec notamment les conférences d'Arts et Loisirs et s'enrichissent des nombreux projets associatifs plus ponctuels comme les spectacles de fin d'année de l'institution Saint Pie X, les ateliers de théâtre de la compagnie du Passage, mais aussi la soirée de bal des terminales du lycée Alexandre Dumas ou encore le Cercle de Courtrai à l'initiative du CFAE. A ces événements variés, s'ajoutent les nombreuses réunions ou assemblées associatives ou privées.

Les 3 Pierrots fermant pour travaux, la saison prochaine, certains événements de la saison culturelle se dérouleront au Carré ainsi que les conférences du Collège Universitaire.

■ **L'ECLA** : L'association organise les **18 et 19 juin son festival de danse** intitulé **Le Voyageur**. Plusieurs spectacles sont prévus au Carré et aux 3 Pierrots ainsi qu'un bal familial pour voyager sur les rythmes de morceaux traditionnels de différents pays.

■ **Le Conservatoire** : L'établissement a renoué avec son dynamisme d'avant la pandémie. Tous les examens sont passés et les réinscriptions sont en cours. Le dernier week-end a été particulièrement riche avec un concert en trio de professeurs le samedi, salle comble pour *les Variations Goldberg* de Jean-Sébastien Bach. Le lendemain, 300 spectateurs étaient réunis dans l'église Saint-Clodoald autour du *Stabat Mater* de Pergolèse. Dans le même temps, aux 3 Pierrots, 400 personnes ont applaudi un spectacle de danse classique et au Conservatoire, un stage de musique ancienne s'achevait dans l'auditorium. À retenir ! Le **grand week-end du Conservatoire du 24 au 26 juin** au Pôle culturel des Avelines.

A l'issue de ma présentation, je pense que vous ne pourrez qu'être d'accord avec moi, Saint-Cloud n'est pas une belle endormie comme certains essaient de nous le faire croire.

Je remercie chaleureusement les agents de la Ville et les associations qui ne comptent pas leur énergie pour offrir une si riche programmation à tous les Clodoaldiens.

LE MAIRE : Merci Madame DE LARMINAT, Monsieur PIERSON.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci Monsieur le Maire.

■ **Activités du CCAS** : Voici un **récapitulatif des actions depuis le début de l'année – il y a eu 5 conseils d'administration, 14 secours extra-légaux accordés et 44 délibérations ont été prises**. De nombreux chèques d'accompagnement personnalisé ont été délivrés aux bénéficiaires suivants :

-Alimentation-Hygiène à 15,24 € : 151 à des familles + 103 à des personnes isolées de – de 60 ans + 16 à des personnes isolées de + de 60 ans, soit 270 chèques au total.

-Alimentation-Hygiène à 7,62 € : 98 à des familles + 55 à des personnes isolées de – de 60 ans + 10 à des personnes isolées de + de 60 ans, soit 163 chèques au total.

- Habillement à 15,24 € : 27 à des familles.

Cela représente la somme de 460 chèques d'accompagnement personnalisé qui ont été remis. On répond le plus possible aux personnes qui nous sollicitent

Concernant l'activité du service, 702 personnes ont été reçues et il y a eu 974 appels téléphoniques.

Je rends hommage aux agents du service qui œuvrent en permanence avec bienveillance et professionnalisme auprès des Clodoaldiens qui en ont besoin.

■ **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** : une rencontre a eu lieu dans ce cadre entre deux associations « logement intergénérationnel ». J'en profite pour mettre l'accent sur le **dossier relatif à ce diagnostic complet figurant dans le dernier magazine du mois de juin**.

Je voudrais simplement dire un mot sur le CCAS : c'est une action constante, solidaire et professionnelle auprès de tous les clodoaldiens qui en ont besoin.

Permettez-moi Monsieur le Maire de garder la parole pour l'intervention de Madame GUEZENEC qui n'a pas pu être présente avec nous ce soir.

COMMUNICATION DE Madame Mireille GUEZENEC

Conseillère municipale, déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Séniors

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Cet espace accueille de plus en plus de seniors. Les différents ateliers ont beaucoup de succès ! Parmi les nouveaux, **plusieurs ateliers autour de la carte postale dans le cadre de l'exposition Bons Baisers de Saint Cloud** en partenariat avec le musée, dont celui de linogravure qui a été une belle découverte pour tous. L'atelier « **l'équilibre en mouvement** » continue jusqu'à fin juin et devrait être reconduit après les vacances.

Concernant les **animations** et les **nombreuses sorties** ayant eu lieu : le Lotocoto a fait salle comble ! Tous les commerçants de Saint-Cloud ayant offert de nombreux lots et les services de la mairie sont vivement remerciés.

S'ajoutent un Thé-ciné aux 3 Pierrots avec le film *Le Loup et le lion* suivi d'un goûter, une visite de l'Hôtel de la Marine à Paris et au musée de la ville de St Quentin en Yvelines qui présentait l'exposition *Orange, la couleur des années Pop* en vue de préparer la future exposition photos de la Semaine bleue prévue du 10 au 15 octobre.

■ **Goûter de l'amitié** : Le traditionnel goûter de l'amitié **offert aux résidents de Lelégard a eu lieu aujourd'hui**. 8 centenaires, 7 femmes et un homme (dont 1 couple de 100 et 102 ans) ont pu être célébrés à cette occasion.

■ **CLIC Gérico** : Mireille GUEZENEC et moi-même avons participé à plusieurs réunions du CLIC Gérico (**Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie**). Un groupe de travail s'est constitué afin de mutualiser un certain nombre d'informations pouvant être utiles à tous. Ce centre situé au 3 bis rue des Avelines regroupe les communes de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson et Marnes la Coquette.

■ **Quartier Hippodrome - Fouilleuse** : une remarque est adressée à la Ville de Suresnes qui n'avise pas les Clodoaldiens lors de la mise en œuvre de travaux (fermeture de rues et places de stationnement non-accessibles)

Le fleurissement du quartier, organisé par le responsable de l'APAJ Fouilleuse, se poursuit avec l'aide des résidents : **venez nombreux le 25 juin pour profiter du jardin et fêter les 30 ans de de l'APAJ et du quartier !**



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Je garde à nouveau la parole pour l'intervention de Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

■ **Finale du concours d'éloquence** : la finale, organisée par le Lions club en partenariat avec les villes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson, a eu lieu le 11 juin : 10 jeunes de 3ème se sont affrontés en offrant de superbes prestations. **Bravo à Hippolyte Binet, 1er prix de la ville de Saint-Cloud** qui a reçu un diplôme et un bon cadeau de 150 € de la part de la Ville à dépenser à la librairie des Cyclades.

■ **Conseil des Jeunes** : L'appel à candidature est ouvert pour rejoindre le conseil des jeunes. Les jeunes ont **jusqu'au 18 septembre pour faire parvenir leur candidature** : ils sont attendus nombreux avec leurs envies et leurs idées pour construire de beaux projets avec la Ville.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON pour ces communications complètes. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci Monsieur Le Maire.

■ **Séjours d'été** : **502 enfants inscrits** seront accueillis, soit une **augmentation de fréquentation de 12% par rapport à l'été 2021**, marqué par le Covid. 19 séjours seront organisés pour les enfants de 4 à 16 ans dont 40 enfants d'écoles maternelles.

■ **CART(O)ON-VILLES, je raconte ma ville en dessin animé** : Monsieur le Maire et moi-même avons assisté ce jour à la **remise du prix des meilleurs décors**. En présence des élèves et de leur enseignante, Mme Reverseau, **la classe de CE2 B de l'école de Montretout** a reçu ce prix. Cette classe avait participé cette année à cette action de sensibilisation des élèves à leur environnement urbain menée par l'Atelier pédagogique du CAUE92. Les élèves ont ainsi réalisé, avec l'aide d'intervenants architectes, un **court-métrage d'animation racontant la ville de Saint-Cloud telle qu'ils la perçoivent, la comprennent et l'idéalisent**. *De vives félicitations sont adressées aux élèves et à leur enseignante pour leur participation à ce projet pédagogique.*

■ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : **La Ville a engagé une démarche continue de lutte contre le gaspillage alimentaire**, phénomène se traduisant par 3,8 milliards de repas jetés en France chaque année en restauration collective. Une campagne de pesée du gaspillage dans les écoles maternelles et élémentaires a été mise en place par le service Education, qui poursuit ses démarches sur le sujet, et dont les objectifs sont les suivants :

- Identifier quantitativement et qualitativement le gaspillage,
- identifier les axes d'amélioration,
- sensibiliser les enfants pour réduire in fine le gaspillage.

Les aliments les plus gaspillés sont les entrées et les desserts. Avec 110g par jour et par enfant, Saint-Cloud se situe au-dessous de la moyenne des chiffres nationaux fournis par l'ADEME. En extrapolant ces résultats d'une semaine sur une année, ce gaspillage se monte à plus de 40 tonnes pour l'ensemble des écoles. Certaines actions sont déjà mises en place pour réduire ce gaspillage. Je précise que la Ville s'attache à mener cette lutte. Je vous remercie pour votre attention.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame DU SARTEL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

VOIRIE

■ **Travaux en cours et à venir** : Des travaux de modernisation de l'alimentation des conduites d'eau **rue de la Porte Jaune** ont commencé et devraient s'achever à la fin du mois d'août. La Ville va effectuer une remise en état de la partie du parking anciennement appelé « parking des élus » attenant à la Mairie. Le département des Hauts de Seine va reprendre **les trottoirs de la rue Pasteur** entre le 11 et le 18 juillet. Une remise aux normes des rampants de plateaux traversants (**bas de la rue de Buzenval et rue du Calvaire**) sera également entreprise fin juillet-début août. Enfin, des reprises partielles de la couche de roulement de la **rue Gounod** auront lieu les 8 et 9 août.

La grue, actuellement installée au **carrefour Coutureau/Armengaud/Pozzo di Borgo** sert au démontage des escalators de la SNCF. L'opération devrait se terminer en début de semaine prochaine au plus tard.

La DIRIF, quant à elle, sera chargée des travaux de nuit, malheureusement bruyants, qui vont avoir lieu sur le viaduc de l'A13 entre le 20 juin et le 1 juillet ayant pour objet le remplacement de joints défectueux par hydrodémolition.

PROPRETE

■ **Points d'apports volontaires** : La campagne d'information des points d'apport volontaires de la rue d'Orléans a commencé. Le projet est très bien accueilli. Pour rappel, l'objectif est de libérer l'espace public de tous les bacs qui sont sortis en permanence. Les riverains qui aujourd'hui ne peuvent les rentrer, pourront donc les rendre. Les travaux débuteront fin juillet et la mise en service se fera courant septembre.

MOBILITES

■ **Zone 30** : Une extension de la zone 30 sera effective au mois de septembre prochain dans le quartier Pasteur/Magenta. Les rues Lelégard, Laval et Edeline seront mises en contre-sens cyclable à partir du mois de septembre.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur BERTHET.

M. BERTHET : Pas de communication. Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci, Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO

7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci Monsieur le Maire.

■ **Réception de la fête des mères** : Cette réception dédiée aux familles nombreuses a eu lieu le samedi 21 mai au Musée des Avelines et a été très appréciée. Plus de 150 familles étaient conviées à un petit-déjeuner suivi d'une visite de l'exposition **Bons Baisers de Saint-Cloud - la carte postale à la Belle Époque**.

■ **Reprise des fêtes de fin d'année dans les crèches**

Je remercie mes équipes qui ont œuvré auprès des petits Clodoaldiens et de leurs parents durant cette année dense.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur TREMINTIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN 8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci Monsieur le Maire.

■ **Résultats des jeunes sportifs** : L'équipe des volleyeuses de moins de 21 ans est vice-championne de France avec un seul match perdu, celui de la finale, en 15 confrontations. **Grand Tournoi de Volley-Ball avec la participation de cette équipe le dimanche 19 juin sur la pelouse du Stade Tacconi.**

Deux groupes, dont un de moins de 13 ans, ont participé au **Championnat de France de Gymnastique Rythmique**, et se sont classés très honorablement. **Un gala aura lieu le samedi 25 juin en début d'après-midi, au Gymnase Huet.**

L'équipe des joueuses de moins de 13 ans a remporté le trophée CATOR, ce qui leur permettra, la saison prochaine, d'évoluer en Championnat Régional.

J'adresse mes félicitations aux jeunes sportifs pour leurs excellents résultats et aux associations encadrantes pour leur dynamisme ! Une soirée de récompense des sportifs sera organisée au cours du deuxième semestre 2022, si la crise sanitaire le permet.

■ **Evènements à venir** : **Aquakids à la Piscine des Tourneroches le samedi 25 juin** - plutôt destiné aux enfants, avec de nombreuses activités ludiques et aquatiques. **Sport et Handicap pour les enfants de l'Ecole des Sports** avec des ateliers de compréhension du handicap, se déroulera **le samedi 2 juillet prochain sur le terrain de l'Avre**. J'adresse mes remerciements à tous les collaborateurs du Pôle Sportif qui organisent ces évènements.

■ **Inscriptions à l'école des Sports pour la rentrée** : En 10 jours, plus de 50% des disponibilités sont déjà remplies. Les inscriptions pour les activités aquatiques ne seront prises que début septembre.

■ **UAS Section Natation**: Un stage en Tunisie sera organisé du 3 au 9 juillet pour 16 coéquipiers de l'équipe de Water-Polo des moins de 15 ans.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI 9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci Monsieur le Maire.

■ **Label Saint-Cloud 2022** : Le jury se réunira le **28 juin** pour décerner le label Saint-Cloud 2022. Une dizaine de candidats se présentent cette année : des artisans, des créateurs, des entrepreneurs... qui font la fierté de la Ville par leur talent et compétence.

■ **Animation Fête des mères au marché** : Grand succès pour cette animation organisée en partenariat avec les commerçants le 21 mai où de nombreuses familles sont venues se faire photographier devant le mur floral. Le jeu proposé a également remporté un franc succès.

■ **Marché des Avelines** : Une réunion ayant pour objet la présentation de l'organisation de la nouvelle halle des Avelines s'est déroulée le 21 mai avec les commerçants du marché de Stella. La Ville a notamment proposé de nouveaux jours d'ouverture pour le futur marché. La discussion avec les commerçants est donc ouverte et la Ville prend en compte leurs remarques.

■ **Brocante Centre-Village** : Cette année, la brocante a réuni 206 exposants. 5000 à 6000 visiteurs étaient présents le matin et un peu moins l'après-midi. L'association des commerçants est très satisfaite et remercie le personnel municipal d'avoir contribué au succès de cet évènement tant attendu et vous donne rendez-vous l'an prochain.

■ **Apéritif de quartier** : Light Optical organise le **23 juin à partir de 18h un apéro de quartier qui se déroulera sur le mail de l'école des Coteaux**. Les habitants du quartier sont invités à se réunir pour un moment de convivialité.

■ **Développement économique** : Saint-Cloud Entreprises et le service Environnement de la Ville proposent d'intégrer les sociétés intéressées à l'initiative Valo Mégot. Cette action consiste dans la collecte de leurs cendriers et le recyclage de leurs mégots par la start-up ÉcoMégot. Un certain nombre d'entreprises rejoignent le mouvement (CH4V, Clinique du Val d'or, Bureaux de la Colline...)



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

■ **Rendez-vous du Maire et de ses adjoints avec les grandes entreprises de la Ville** : Comme chaque année, **une rencontre entre le Maire, ses adjoints et les dirigeants des grandes entreprises est prévue le 23 juin**. Cet évènement sera l'occasion de leur présenter les grands projets structurants de la Ville, ainsi que ceux mis en place par le territoire POLD et de partager un moment de convivialité et d'échanges.

■ **Cycle Oser, Entreprendre, Réussir** : Le 3ème atelier du cycle Oser, entreprendre réussir, mis en place en partenariat avec Vaucresson, Tp'up 92 et Salvetera a de nouveau rencontré un vif succès le 7 juin dernier. Des créateurs et des chefs d'entreprises ont pu acquérir ou renforcer leurs techniques de vente pour aborder leurs rendez-vous avec plus d'assurance et de différenciation : le prochain atelier aura lieu en octobre !

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci Monsieur le Maire,

■ **Finances** : À ce jour, l'Etat n'a toujours pas notifié le montant des péréquations, FPIC et FSRIF dont le montant cumulé a dépassé l'année dernière 6,6M€ pour la part communale, 8M€ au total en comptant également la part intercommunale.

■ **Chantier du Marché des Avelines** : Le chantier avance au rythme prévu : tous les poteaux de la grande halle ont été coulés et l'entreprise est en train de préparer les structures de coffrage des poutres en béton reliant les poteaux entre eux pour former le toit. C'est la raison pour laquelle on aperçoit de nombreux échafaudages qui supportent cette structure. Parallèlement les entreprises de plomberie et d'électricité ont commencé la mise en place des réseaux. Enedis a reconnecté le réseau de manière définitive et le réseau transitoire aérien a donc pu être supprimé.

Dans le jardin des Avelines, la construction des fondations de la future rampe est en cours. Cette grande rampe en béton dans le même esprit que le marché, formera un arc de cercle englobant le jardin avec d'un côté une rampe en pente douce, et de l'autre un escalier en pas d'âne, c'est à dire avec de longues marches.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PORTEIX pour ces précisions. Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci Monsieur le Maire.

■ **Elections législatives**: Je remercie les Clodoaldiens qui se sont mobilisés pour assurer la bonne tenue des bureaux de vote à l'occasion du 1er tour de ce scrutin. **La Ville reste à l'écoute et à la disposition de ceux qui pourraient donner quelques heures de leur temps dimanche 19 juin à l'occasion du 2nd tour** : un lien d'inscription est disponible sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site internet de la Ville.

■ **Handicap** : la réalisation d'un diagnostic complet et exhaustif des actions menées en faveur des personnes en situation de handicap dans les différents pôles et directions de la Ville a été effectuée et finalisée. Bien que de très nombreuses actions à destination des plus fragiles soient d'ores et déjà menées quotidiennement, l'objectif sera double : tisser un lien solide avec les associations locales qui sont au quotidien au contact des populations les plus fragiles et soutenir les actions menées en les valorisant et en les faisant connaître aux administrés. L'arrivée d'un chargé de mission Santé et Handicap permet de se concentrer désormais sur la réalisation des projets à mener.

Pour rappel, 4 activités handisports seront proposées le 2 juillet au Jardin de l'Avre lors de la fête de la Fête de l'Ecole des Sports.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ACHARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci Monsieur le Maire.

■ **Opération tranquillité Vacances** : Comme chaque année, à l'approche des vacances d'été, l'**opération Tranquillité Vacances** est relancée. Il s'agit d'un service de sécurisation entièrement gratuit, mis en œuvre par la police nationale en liaison étroite avec la police municipale, à travers des patrouilles de surveillance. Destiné aux particuliers comme aux commerçants, un ensemble d'informations utiles, ainsi que des messages de prévention ciblés seront rappelés dans le magazine publié début Juillet.

■ **Travaux du Commissariat** : **Après de longs travaux, les équipes réintègrent enfin le commissariat entièrement rénové cette semaine.** Après quelques perturbations de l'accueil du public en milieu de semaine, cela acte surtout la fin d'un long processus et offre aux équipes du commissariat un cadre et des conditions de travail de qualité bien méritées.

■ **Vidéoprotection** : L'étude d'infrastructure a été finalisée confirmant la faisabilité technico-économique, tant en termes de visualisation, de débit et d'alimentation électriques des nouvelles caméras que d'architecture et structuration, du réseau de fibre optique qui sera déployé à cette occasion. La consultation des entreprises va être lancée dans les tout prochains jours, l'objectif étant de notifier le marché à la rentrée pour un démarrage des études détaillées et des approvisionnements dans la foulée.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur VEILLEROT.

M. VEILLEROT : Pas de communication. Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Madame MOUTON VEILLE.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLE

Conseillère Municipale déléguée au Quartier Coteaux/Bords de Seine

Merci Monsieur le Maire.

■ **Quartier Bords de Seine** : Le conseil du quartier Coteaux/Bords de Seine s'est réuni le 14 juin en présence d'Edith SAGROUN, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse. Cette réunion fut très appréciée et très enrichissante.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN

Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire.

■ **Concours des jardins familiaux** : Ce concours aura lieu **le samedi 25 juin prochain**. Le jury sera composé de 5 membres et la notation des parcelles se fera sur la base de 3 critères notés entre 0 et 10 : aspect/entretien, variétés/plantations et originalité/créativité. Des surprises attendront les 3 premiers jardiniers récompensés.

Je voulais apporter mon soutien aux équipes municipales et notamment à celles du service espaces verts durant ces journées caniculaires.

Le MAIRE : Merci, Monsieur PUJOL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE-VILLAGE

Merci Monsieur le Maire.

■ **Brocante Centre/Village** : Cette très belle animation a eu lieu le 22 mai dernier et a rencontré un franc succès.

Le MAIRE : Je tiens à remercier les bénévoles de l'association des commerçants qui ont fait un travail remarquable. Merci Monsieur PUJOL, Monsieur REYNAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD Conseiller délégué aux Grands évènements

Merci Monsieur le Maire.

■ **Bal du 14 Juillet au jardin des Tourneroches** : Ouverture du bal à 19h30 animé en music live par le bar à vinyles du DJ Truck "The black Machine". En exclusivité cette année, la présence du charismatique chef sud-africain Kobus Botha et son univers constitué de barbecues géants et de tournebroches impressionnants : une expérience chaleureuse au goût inimitable ! Un repas d'exception mais aussi un spectacle en soi !

Les partenaires habituels seront également présents : Saint-Cloud Commerces (soft, café, crêpes, glaces...), le brasseur *Coup de pression* et l'école des Gourmands pour les friandises. **Grand feu d'artifice à 23h et reprise du bal en seconde partie jusqu'à 1h du matin !** Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} juin sur www.saintcloud.fr. A ce jour 515 participants préinscrits : commande au choix de 4 menus BBQ - paiement en ligne avant le 1er juillet sur une tranche horaire définie - 20 € /adulte et 10 € /enfant – 12 ans.

■ **Grand apéro samedi 3 septembre au jardin des Tourneroches** : Venez célébrer Molière au cours de cette soirée costumée, fantasque et raffinée de 19h à 23h avec une exposition dédiée à Molière réalisée par la Comédie Française. La troupe de théâtre amateur des 3 Clouds présentera une balade historique autour des personnages illustres des pièces de Molière. Un DJ set vous fera danser toute la soirée !

■ **Forum des associations samedi 10 septembre à l'hippodrome de St Cloud** : Evènement familial de rentrée incontournable, ce forum permettra aux associations culturelles, sportives et solidaires, de mettre en avant leurs activités proposées sur la commune. **Cette édition se déroulera de 14h à 18h dans le hall de l'hippodrome et initiera le cycle de célébrations des 1500 ans de la naissance de saint Clodoald.** Au programme : séances de contes et musiques autour du Moyen-Âge et contes traditionnels de 15h à 17h, atelier vitrail sur le stand du Musée des Avelines, 2 petits manèges, cracheur de feu, jongleur, acrobate, échassier, saltimbanque du Moyen-Âge... Venez nombreux !

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Christophe WARTEL Rapporteur de la Commission des Finances

Merci Monsieur le Maire.

La commission des Finances s'est réunie le lundi 13 juin à 20h et je vous en rapporterai les échanges au cours de ce conseil.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur WARTEL.

Mes chers collègues, nous en avons fini avec les communications. Nous allons passer aux délibérations.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

IV - DÉLIBÉRATIONS

41 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE : Je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'objections, pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

42 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION D'UN PARKING EN OUVRAGE – CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT

M. ACHARD : La Ville travaille activement à la reconstitution de l'offre de stationnement en centre-ville aux abords des hôpitaux en raison de la démolition à venir de l'actuel parking Joffre, dans le cadre de la construction de la nouvelle gare de la ligne 15 ouest du Grand Paris Express.

Par une délibération N°98 du 17 décembre 2020, il a été décidé de concéder ce service sous la forme d'une délégation de service public couvrant la maintenance et l'exploitation, mais également la conception, la construction et le financement d'un nouveau parking en ouvrage de 170 places minimum.

Une consultation a été lancée et à l'issue du délai de remise des offres, soit le 4 juin 2021, une seule offre a été reçue dans les délais, celle d'INDIGO INFRA.

Après avoir été jugée recevable, celle-ci a été présentée le 9 juillet 2021 à la commission de délégation de service public sur la base du rapport d'analyse des offres initiales de l'assistant en maître d'œuvre.

Au-delà des éléments techniques, l'offre initiale proposait plusieurs options tant sur la durée de délégation, 20 ou 30 ans que sur les tarifications ainsi qu'un planning de réalisation de 33 mois.

Compte-tenu du positionnement du parking limitant au maximum son emprise sous le jardin des Gâtines et intégrant dans son périmètre l'actuel parking Chevrillon, le coût de réalisation s'est élevé à 8,7 millions, bien supérieur à celui de l'étude initiale qui se basait sur des hypothèses autres conduisant à une première offre de subvention d'équilibre comprise entre 2,1 millions et 3,75 millions d'euros suivant les hypothèses retenues.

A l'issue d'une première clarification demandée au soumissionnaire durant la période estivale 2021, la négociation a pu débuter en octobre dernier et s'est tenue en 3 phases. Une phase initiale a porté sur les choix de constructions, les coûts et planning associé. Elle a permis d'identifier quelques leviers d'amélioration tant en termes de construction que de planning et d'identifier ou de confirmer des zones de risques à couvrir comme ceux inhérents aux terres polluées, au désamiantage, aux préservations archéologiques et à la nature des sols.

La deuxième phase a porté sur la définition technique de l'ouvrage avec l'étude de variante accroissant le nombre de places en sous-sol et en surface. Elle a également permis de challenger l'équilibre économique global afin d'obtenir de meilleures conditions financières pour la Ville. En parallèle, sur la base des indications techniques du soumissionnaire et afin de sécuriser l'enveloppe budgétaire, une étude géotechnique plus poussée a été lancée pour mesurer les risques liés à une constitution potentiellement défavorable du terrain et valider l'essentiel des modes constructifs.

Ainsi fort d'un projet mieux cerné techniquement, une troisième phase de négociation a été conduite pour finaliser la durée de concession, la grille tarifaire applicable et les seuils de rémunération de la Ville.

Les résultats de l'étude géotechnique ont confirmé certaines contraintes impactant négativement les moyens constructifs et ont conduit à une ultime adaptation du projet afin d'en contenir les coûts d'investissement à 8,9 millions d'euros. In fine la subvention d'équilibre à verser par la Ville sera limitée au montant de 1,6 millions



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

d'euros pour une durée d'exploitation de 30 ans. La ville garde à sa charge le coût de dépollution des terres et l'aménagement paysager final.

A l'issue de ce travail important, nous disposons d'un projet très qualitatif avec des places de bonne largeur, sans poteau avec une circulation en sens unique.

Ce parking constitue une offre de service bien adaptée aux besoins soit 170 places dont 4 réservées aux personnes à mobilité réduite. Une offre de recharge électrique initiale de 10 places permettant de répondre à l'évolution croissante de ce besoin pour atteindre jusqu'à 20% des emplacements et d'un local pour accueillir 24 vélos et 20 places sont également prévues pour les 2 roues motorisées. Le projet est optimisé en termes de planning et d'une durée globale ramenée à 25 mois pour une mise en service à l'été 2024 et sécurisé par un avant-projet prenant en compte les études préliminaires robustes.

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider le choix de la société INDIGO INFRA en tant que délégataire du service public pour la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage de 170 places, d'approuver les termes du contrat et en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire, la grille tarifaire et la durée d'exploitation de 30 ans, d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat et tout acte y afférent, avec la société INDIGO INFRA.

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur ACHARD pour cette présentation complète. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Après un exposé par Monsieur ACHARD de l'économie générale du projet, les observations suivantes ont été formulées :

M. BOSCHE considère qu'il est gênant d'avoir qu'une seule réponse à cette consultation.

Monsieur ACHARD lui répond qu'une relance de la procédure aurait entraîné un report d'au moins 9 mois du projet global sans assurance d'obtenir d'autres offres.

M. BOSCHE s'interroge également sur l'augmentation du budget et demande si un financement par la Société du Grand Paris de la subvention d'équilibre a été envisagé.

Monsieur ACHARD précise que l'augmentation du budget s'explique par l'évolution de la conception du projet, l'offre ayant été retravaillée de façon substantielle pour faire baisser le montant de la subvention initiale. En outre, ce montant de subvention doit être mis au regard de la redevance qui sera perçue par la Ville sur 30 ans et du fruit de la cession du parking Joffre qui constitue en un sens la contribution de la Société du Grand Paris à ce projet dès lors que le projet de parking sous la future gare ait été abandonné pour des raisons techniques.

M. BOSCHE demande par ailleurs si le risque de dépollution est sérieux.

Monsieur ACHARD précise qu'il n'y a pas de risque particulier identifié à ce stade.

Monsieur MAYCHMAZ demande combien de places seront réservées aux voitures électriques dans le contexte de l'évolution prévisible du parc automobile en lien avec les réglementations européennes.

Monsieur ACHARD précise que ce niveau de 20% qui est prévu actuellement, résulte de la réglementation en vigueur et constitue par ailleurs un plafond réglementaire.

La commission émet à la majorité un avis favorable. Le Groupe « Saint-Cloud 2020 » s'abstenant.

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Y a-t-il des questions ? M. BOSCHE.

M. BOSCHE : C'est plus une explication de vote et de demande. Nous avons décidé de nous abstenir sur cette délibération. Il est bien évident pour nous qu'il n'est pas question de priver les patients des hôpitaux de l'espace de parking, mais en même temps, ce parking est le résultat de plusieurs renoncements successifs de la municipalité. Tout d'abord, la dérogation accordée au Centre Curie de ne pas créer de parking pourtant obligatoire dans le P.L.U.

Deuxième renoncement, la suppression du parking Joffre décidée unilatéralement par le Grand Paris alors qu'il était prévu de le reconstruire dans le cadre de la nouvelle gare, sans explication vraiment crédible. Nous n'avons jamais reçu l'étude technique tant promise expliquant pourquoi telle reconstruction était impossible. On est même passé par notre Député qui n'a pas eu plus de succès que nous.

Enfin, un projet qui a connu plusieurs avatars : Le premier projet, le parking Chevrillon occupait une surface considérable sur le Jardin des Gâtines le défigurant complètement, créant une réaction très forte des riverains et entraînant une reconception de ce parking de manière à avoir un parking beaucoup plus ramassé ce qui a entraîné des délais et des coûts supplémentaires.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Aujourd'hui, nous en sommes tous à prier pour que le Grand Paris soit en retard dans la démolition du parking Joffre, car en effet il y a un risque certain de perdre le parking Joffre et de ne pas avoir encore la disposition du nouveau parking et à ce moment-là, il n'y aura plus d'espace de parking pour les patients de nos hôpitaux, ce qui me semble totalement inacceptable. Nous pensons que vu ce risque important (même si le Grand Paris nous a plutôt habitués à des retards, qu'à des avances, mais on ne sait jamais), il faudrait envisager un plan B et se poser la question de « Comment fait-on si jamais le parking Joffre est démoli avant que le nouveau parking Chevrillon soit mis à disposition ? » et là, il n'y a pas trente-six mille solutions, on ne peut qu'utiliser les espaces de parking disponibles dans le centre-ville et celui qui est le moins utilisé, c'est le parking privé du Franprix qui est quasiment vide. Ne serait-il pas opportun d'envisager une utilisation de ce parking en tant que solution de secours si l'on n'a pas d'autre solution ?

La deuxième demande, c'est de prêter attention aux riverains du parking Chevrillon qui sont aujourd'hui très inquiets des risques de déstabilisation des fondations, notamment de la résidence de Béarn. Ils ont appointé un cabinet technique pour faire une étude. Je pense qu'il faut prêter attention à leurs opinions, à leurs positions et probablement peut-être et même certainement les recevoir lorsque leur étude technique sera mise à disposition.

Le MAIRE : Avant de vous répondre Monsieur BOSCHE, j'ai oublié de donner la parole au rapporteur de la commission des Travaux.

M. PUJOL : M. ACHARD expose les dernières informations au sujet du chantier du parking des hôpitaux.

Madame GUEZENEC demande s'il y a d'autres parkings appartenant à la société INDIGO. Il lui est répondu que l'ensemble des parkings de la ville n'appartient pas à la société INDIGO qui n'en assure que la gestion.

Madame POTIER demande à quelle date le parking Joffre ne sera plus accessible et demande une revalidation des dates.

Aux dernières nouvelles, ce sera au dernier trimestre 2023. L'ouverture du parking des hôpitaux est prévue en juillet 2024, ce qui entraînera 6 à 9 mois d'indisponibilité de l'offre de stationnement.

Monsieur BERTHET explique que l'on a essayé de simplifier la vie des usagers en modifiant la sortie du parking déplacée au plus près de l'entrée de l'institut Curie en augmentant le nombre de places par rapport au parking Joffre.

2 abstentions : Madame POTIER et Monsieur CAZENEUVE.

Le MAIRE : Merci Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux.

Monsieur BOSCHE, pour essayer de vous répondre le plus clairement possible, vous avez tout à fait raison, la copropriété fait une étude sur l'emprise de sa copropriété. Cela me rappelle une affaire qui remonte à une période où vous n'étiez pas encore élu et je ne vous en fais pas du tout grief. Pendant plus d'une vingtaine d'années, il y avait une association qui s'était créée et qui avait exactement les mêmes arguments pour s'opposer à un permis de construire. Cette affaire a duré plusieurs années, avec des recours devant le tribunal administratif et qui aujourd'hui s'avère être l'immeuble de logements sociaux qui est dans le virage en haut de la rue Dailly. Cette affaire a duré plus de vingt ans puisqu'elle a commencé lors du mandat de mon prédécesseur, fin des années 90 et c'était exactement les mêmes arguments : l'ensemble de la colline va glisser, tout ça est catastrophique etc...au final après des années de procédures, les logements ont été construits. Ironie de l'histoire à l'époque, ces logements avaient été conçus pour des ingénieurs de la DDE (Direction départementale de l'équipement) puisque il s'agissait de l'appellation au moment du projet. Cette appellation n'existait plus au moment de la livraison de ces logements puisque la première pierre a été posée en 2015 si mes souvenirs sont exacts. Ces arguments-là, on les connaît. Je ne dis pas qu'il faut les négliger, mais aujourd'hui, techniquement, on sait construire un parking de 170 places, même en zone complexe comme c'est le cas à Saint-Cloud parce qu'on est en coteaux avec des natures de sols qui ne sont pas très évidentes et donc on regardera avec grand intérêt l'étude fournie par la copropriété. Aujourd'hui, on a fait un bornage des terrains et on s'est aperçu que parfois nous étions encore dans le domaine public dans des endroits qui sont aujourd'hui, ceux de la copropriété. Il faudra donc se mettre d'accord sur le domaine public, accessoirement il faut faire en sorte que chacun soit chez soi et bien sûr dans le cadre du dialogue avec le Conseil syndical que nous avons déjà engagé il y a plusieurs mois et nous continuerons à mener ce dialogue. Il n'est pas exact de dire que le projet a changé et que le parking est ramassé, ce n'est pas ça du tout. Chacun connaît la rue Chevrillon, sa pente, il suffit d'aller s'y promener à pied et de s'apercevoir que le début du terrain est assez fin et que plus on descend, plus il y a une épaisseur de terrain et donc de terre. Là où vous avez raison, plus on irait vers le fond du terrain où il y a le plus d'épaisseur et moins le coût de construction serait fort. Effectivement, les riverains se sont émus de la proximité potentielle de



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

ce parking qui est un ouvrage souterrain qui je le rappelle, n'aura pas d'émergence à la surface du sol et dont la gêne avérée n'est toujours pas bien démontrée. A partir du moment où c'est souterrain, on peut se demander en quoi ça peut être une nuisance. Nous pensons qu'il vaut mieux avoir des véhicules en souterrains qu'en surface et que c'est aussi un des moyens d'avoir une stratégie de libération de l'espace public en surface, que d'avoir un parking ; Mais c'est vrai que si on le rapproche plus du carrefour, ce qui est techniquement faisable, le coût sera plus élevé. Dans le cadre de l'évolution du projet, on a essayé de le rapprocher le plus possible du carrefour et non pas de le ramasser ou de le réduire. Il est plus conséquent que le parking Joffre actuellement, mais au contraire de le rapprocher au détriment de l'intérêt général et de la dépense publique. Il faut bien comprendre que si ce projet coûte 1,6 millions de plus, c'est en grande partie parce qu'il ne sera pas localisé tout au fond. Chacun comprendra que pour la quiétude des riverains, le budget municipal va s'alourdir d'une dépense supplémentaire ou d'une dette supplémentaire de 1,6 millions d'euros.

Il nous reste plusieurs études à finaliser et l'ensemble de ces travaux vont être menés. Je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, il n'y a pas comme vous le présentez de renoncement de l'équipe de la majorité municipale.

Le projet Curie est un projet aux alentours de 80 millions d'euros d'investissement. Curie, c'est un Centre de lutte contre le cancer (CLCC) qui n'est pas une entreprise à vocation commerciale en faisant des bénéfices à outrance, ce n'est pas les Gafa, Curie. Dans le projet qu'ils nous ont présenté et pour lequel ils ont eu du mal à trouver les financements puisqu'ils n'ont pas eu tous les soutiens de l'ARS ou des différentes tutelles dont il pouvait espérer, si on avait rajouté des niveaux de parking, ce qui est techniquement très compliqué, nous n'avions aucune certitude que les fondations d'origine de la structure existante que nous n'avons pas touché et que nous ne toucherons pas, n'aient pas besoins d'être consolidées. Cette intervention aurait entraîné un coût supplémentaire de ce parking que personne ne voulait financer et ce n'est pas le rôle de la municipalité de le faire. Contrairement à ce que vous dites, il a quand même été demandé à l'institut Curie d'acheter environ 80 places de stationnement pour les collaborateurs dans les parkings des bureaux de la Colline. Ils sont en train de faire cet effort et on a dépassé la moitié de l'objectif. C'est pour cette raison que vous voyez passer régulièrement des acquisitions de parking que nous revendons à coût zéro pour la commune. Il n'y a pas, ni de renoncement, ni de facilité accordée à l'institut Curie qui est quand même un institut d'intérêt général. Je le rappelais en discours introductif, Curie est le premier centre de sénologie en Europe et son objectif est à la fois de continuer à soigner des patients et à développer la recherche. 200 chercheurs viendront sur le site réhabilité.

En ce qui concerne l'histoire du parking du Grand Paris, il y avait effectivement l'hypothèse de travail d'avoir un parking reconstitué sur site. Il suffit de regarder l'ensemble des projets qui sont en cours d'étude aujourd'hui et qui sont à la disposition de la Société du Grand Paris, pas de la commune de Saint-Cloud, pour comprendre très aisément et très rapidement que dans les volumes existants, il est impossible de reconstituer une offre de stationnement en suspens de la gare qui sera enterrée entre 27 ou 47 mètres, puisqu'un des projets envisage de la mettre à 47 mètres pour des raisons de difficultés ou de complexité de la nature des sols.

C'est bien gentil d'avancer un certain nombre de choses, mais faudrait-il encore que ça corresponde à la réalité et à la complexité de la situation, ce qui est loin d'être le cas. Nous, nous sommes volontaires sur ce sujet. Le parking des hôpitaux sera indispensable au bon fonctionnement de nos deux hôpitaux.

Dernière chose, dans le cadre de son projet de réaménagement, l'institut Curie a décidé de transformer l'entrée des patients et notamment ceux qui sont en ambulatoire. Ils ne rentreront plus par le site à l'angle de rue Lauer – Dailly, mais au contraire à l'angle Gaston Latouche – Dailly à l'endroit où l'on envisage la sortie du parking. Dans le cadre de leur réaménagement, ils ont décidé de mettre les chambres de ce côté-là, dans l'ancienne partie qui sera aménagée pour un certain nombre d'activités nouvelles. Finalement, le hasard fait bien les choses et la localisation du parking sera un plus et le carrefour va être réaménagé pour faciliter la circulation des piétons, des patients ou des visiteurs pour qu'ils puissent se rendre dans cet institut une fois ouvert.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur l'état de ce dossier. Nous continuerons bien sûr d'être à l'écoute de l'ensemble de ceux qui ont des inquiétudes. Je les comprends, c'est leur vie quotidienne et on est là pour les rassurer. Nous avons dans notre pays des ingénieurs compétents qui savent construire un parking de cette taille et ce n'est pas non plus une prouesse technique et industrielle car 170 places, on sait faire !!

Mme POTIER, on vous écoute.

Mme POTIER : J'avais juste une question par rapport à l'entrée.

Si l'entrée de l'institut Curie se retrouve au niveau du carrefour, ça rapproche au niveau de la sortie du parking mais pour autant, est-ce que les patients de l'hôpital vont cheminer par-là, je ne pense pas. Ce cheminement sera plus long qu'actuellement avec le parking Joffre, pour les patients de l'hôpital. Il faudra communiquer avec la population et les patients.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Le MAIRE : Je suis un garçon éternellement optimiste et le fait que ça améliore considérablement la vie des patients qui souffrent d'un cancer ou d'une pathologie de ce type me paraît plutôt une bonne nouvelle pour Curie. C'est indéniable que pour l'hôpital des 4 Villes, c'est un peu plus loin, je l'entends. On a une solution qui est assez optimum pour Curie. Dans le projet de permis, je ne l'ai pas dit, mais nous avons exigé comme pour l'hôpital des 4 Villes, que les patients soient pris en charge à l'intérieur de la cour par les ambulances. Nous aurons la même chose à Curie puisqu'à l'angle de la rue Dailly et de la rue Gaston Latouche, il y a une entrée qui permettra aux véhicules de rentrer à l'intérieur de la parcelle de Curie. Une rue sera créée à l'intérieur de cette parcelle, parallèle à la rue Gaston Latouche. Cette rue sera en sens unique et les véhicules ressortiront au bout de la rue Gaston Latouche mais en étant à l'intérieur de la parcelle et de ce fait les patients ne seront plus déposés ou manipulés comme on le voit aujourd'hui malheureusement et c'est déplorable face à la gare sur l'espace public à proximité du passage piétons et dans une sécurité toute relative et dans une humanité encore plus relative. C'est un plus qui fait partie du permis de construire et on a beaucoup insisté sur ce point.
Monsieur ACHARD.

Monsieur ACHARD : Je me permets de compléter. Vous nous rappelez que pour l'instant malgré l'amélioration du planning de 33 à 24 mois, nous sommes à risque sur une perte de 6 à 9 mois pour l'indisponibilité du stationnement. Je n'arrive pas à comprendre vos demandes répétées d'une inclusion du parking dans le site actuel puisque on peut présumer que la construction de la gare va prendre deux, quatre, six, huit années, je ne sais pas, on verra bien ! Je ne comprends pas comment on peut dire : « on travaille mal, on a six mois de carence on va travailler mieux, on aura six ans de carence ». Moi ça dépasse mes capacités de compréhension et je ne comprends pas comment vous pouvez nous redire que vous allez maintenir une offre continue in situ indépendamment du fait que ce n'est pas possible, mais ça c'est encore accessoire, je ne comprends pas cette histoire de planning en disant le « in situ ».

Le MAIRE : C'est sûr que dans ce cas-là, si le parking devait être restauré à l'endroit où il est aujourd'hui, il y aurait probablement quatre à six années à vivre sans parking du tout, ça c'est évident. Le chantier est à ciel ouvert et dure entre 4 et 6 ans, enfin 4 ans minimum à ciel ouvert.

Le MAIRE : Pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

5 abstentions (Le Groupe « Saint-Cloud 2020 ! » Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE)

Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 30 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L1411-1 à L1411-9, L2121-29, L2131-2,

VU la délibération du Conseil Municipal 2020-99 en date du 17 décembre 2020 approuvant le principe du recours à la délégation de service public relative à la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage avenue André Chevillon,

VU les avis d'appel public à la concurrence publiés respectivement les 21, 23 et 30 avril 2021 au Bulletin Officiel des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Moniteur des Travaux Publics,

VU l'avis de la commission de délégation de service public en vue d'engager les négociations avec le candidat en date du 9 juillet 2021,

VU le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

VU le contrat de délégation de service public ci-annexé,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'économie générale du contrat et les motifs du choix de la société retenue,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure le Maire souhaite attribuer le contrat à la société INDIGO INFRA,

CONSIDERANT que la délégation de service public prendra effet dans les conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaire prévisionnel attendu sur 30 ans par le délégataire est de 36,6 millions €,
- La redevance versée à la Ville est estimée à 2 335 000 € sur 30 ans.
Le délégataire versera annuellement 50% de ses recettes à partir de 800 000 euros H.T. et 80% dès 900 000 euros H.T.,
- Une grille tarifaire variante validée par la Ville est annexée au contrat,
- Le montant de l'investissement envisagé est de 8 873 499 € H.T.,
- Une subvention d'équipement initiale d'un montant de 1 650 000 € à la charge de la Ville permet d'équilibrer le contrat,
- Les travaux seront exonérés de la taxe d'aménagement,



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

- La Ville prend en charge les frais de dépollution des terres excavées lors des terrassements ainsi que l'aménagement de la surface du parking,
 - La mise en service de l'ouvrage doit intervenir en juillet 2024,
- ENTENDU** l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,
ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,
- ARTICLE 1 : VALIDE** le choix de la société INDIGO INFRA, société à directoire et conseil de surveillance, identifiée sous le numéro SIRET 642 020 887 00419, dont le siège social est situé Tour Voltaire, 1 place des degrés, 92800 PARIS LA DEFENSE CEDEX, représentée par son Directeur adjoint France, Monsieur Vincent MILLER, en tant que délégataire du service public pour la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage avenue André Chevrillon, dit parking des Hôpitaux.
- ARTICLE 2 : APPROUVE** les termes du contrat, en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire ainsi que la durée d'exploitation de 30 ans.
- ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat et tout acte y afférent avec la société INDIGO INFRA.
- ARTICLE 4 : DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

43 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE LA CRECHE « LA PETITE SIRENE » - CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT

Mme COVO : La Ville de Saint-Cloud envisage de renouveler son contrat de délégation de service public pour la gestion de la crèche « La Petite Sirène », permettant l'accueil de 60 enfants répartis sur les 3 sections. Le précédent contrat arrive à échéance le 31 juillet 2022.

Afin d'assurer la continuité de ce service public, le Conseil municipal a autorisé le 16 décembre 2021 le Maire à lancer une consultation selon une procédure de délégation de service public en application des articles L1411-1 et suivant du code général des collectivités territoriales.

A l'issue de ce délai, soit le 25 février 2022, seule une offre a été reçue dans les délais : celle de PEOPLE AND BABY SARL dédiée à l'exploitation de la crèche et filiale de la PEOPLE AND BABY SAS.

A l'issue des phases de négociations portant en premier lieu sur les aspects techniques de l'offre, puis sur les aspects financiers, la société PEOPLE AND BABY a amélioré sa proposition initiale concernant l'offre variante de 74 berceaux.

La présente convention prend effet à compter du 1er août 2022, pour une durée de 5 ans ferme.

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider le choix de la société PEOPLE AND BABY en tant que délégataire pour la gestion de la crèche « La Petite Sirène », d'approuver les termes du contrat et d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance et à la famille à signer le contrat tripartite et tout acte y afférent, avec les sociétés PEOPLE AND BABY SAINT-CLOUD SARL et PEOPLE AND BABY SAS.

Le MAIRE : Merci Madame COVO. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

M. WARTEL : Après une présentation par Monsieur le Maire de l'économie générale du contrat et des motifs du choix de la société retenue, la commission a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci Monsieur le rapporteur. Madame DOUTSAS vous avez la parole.

Mme DOUTSAS : On se félicite que la société PEOPLE AND BABY soit retenue puisque c'était le souhait du personnel de la crèche. On peut donc s'attendre à ce qu'il n'y ait pas une hémorragie comme on aurait pu le craindre en septembre.

J'ai 3 remarques : Première remarque sur le fait qu'il n'y ait pas vraiment une mise en concurrence puisqu'une seule offre a été reçue. Dommage de ne pas avoir mobilisé « Chaperon Rouge, ou Crèche Attitude » qui sont de très bonnes crèches tant pour le personnel que pour les enfants, afin de faire d'autres propositions.

Ma deuxième remarque porte sur le nombre de 14 berceaux supplémentaires : même si du personnel doit être embauché, j'aimerais connaître la répartition dans les trois sections car cela engendre beaucoup de bruits, de fatigue et de mouvement pour le personnel.

Ma troisième remarque concerne la Direction de la crèche puisque lors du dernier conseil municipal vous avez évoqué le fait qu'il n'y avait pas d'assistant d'éducation pour les bébés dans la crèche de la Petite Sirène et il m'a été répondu qu'une embauche avait eu lieu en février. Après renseignement, il s'avère que cette personne ne fait pas le travail d'assistant d'éducation, mais remplace la Directrice adjointe et c'est pour cela qu'on ne la voit pas dans la section des bébés. Aucun parent ne l'a jamais vue quelle que soit l'heure car un poste est toujours vacant



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

sauf à penser qu'une personne peut remplir deux sièges, l'un de Directeur adjoint, l'autre d'assistant d'éducation ; je pense qu'il y a comme toujours un problème au niveau du recrutement.

Ma question finale : « quelles sont vos mesures concrètes en termes d'accès au logement, de salaire ou de conditions de travail pour recruter du personnel à la Petite enfance et pour qu'il reste à Saint-Cloud ? ». Des mesures efficaces dans le contexte que l'on connaît dans le 92.

Le MAIRE : Je vais juste répondre sur la dernière partie, sur les mesures concrètes, car nous en avons déjà parlé.

Il faut évacuer cette vraie fausse bonne idée, parce que la ville n'a que 17% ou 17,4% de logement sociaux que nous n'arrivons pas à recruter. Si c'était le cas, il faudra m'expliquer comment la Ville de Nanterre qui a 56% de logements sociaux se retrouve avec 30% de ses berceaux gelés pour manque de personnel, ce n'est surement pas la bonne explication. La réalité c'est qu'il y a une pénurie de personnel dans cette filière de la fonction publique et surtout dans l'Ouest Parisien et que l'ensemble des communes quel que soit leur taux de logement sociaux. Suresnes est bien au-dessus des 25% et a aussi un certain nombre de berceaux fermés, donc cet argument n'est pas crédible.

Le deuxième sur l'attractivité et les mesures concrètes, je vous l'ai dit, nous avons mené depuis presque un an, une revalorisation salariale des EJE (Educatrices de jeunes enfants) et des auxiliaires de puériculture. La masse salariale de cette revalorisation représente un coût de plus de 120 000 €, ça concerne à la fois le personnel présent mais aussi le personnel futur qui sera embauché. Nous étions dans une moyenne plutôt basse et maintenant on est plutôt dans une moyenne haute. On a travaillé sur cette problématique et on continue notre travail même si les choses s'améliorent un peu. Toutes les communes de POLD rencontrent les mêmes difficultés et croyez-moi, on est très actif sur ce sujet-là. Pour le personnel, 2 ou 3 choses sont importantes. Premièrement, La qualité des projets pédagogiques qui sont mis en œuvre et sur ce sujet, on est très reconnu dans notre commune. Deuxièmement, la qualité des équipements et nous, nous avons des crèches qui sont neuves, bien entretenues, qui sont très attractives et nous n'avons pas de difficulté d'embauche et d'autres crèches plus vieillissantes où là effectivement, on rencontre des difficultés. Le personnel préfère venir travailler dans un équipement récent qu'un équipement vieillissant. On mène une politique très active sur le sujet avec Madame COVO, les services techniques pour une remise en état de la crèche rue de l'Yser.

En revanche pour la mise en concurrence, vous ne pouvez pas dire, qu'on n'a pas procédé à une mise en concurrence. On a publié une annonce dans les revues spécialisées. On a laissé six semaines de délai pour répondre, après qu'il y ait qu'une seule entreprise qui ait répondu, on est comme vous, on est assez déçu, mais on ne peut pas en déduire que l'on n'ait pas procédé à une mise en concurrence ce qui aurait été contraire au code des marchés publics et on a bien mené l'ensemble de la procédure réglementaire.

Pour L'EJE qui est Directrice adjointe, je laisse la parole à Madame COVO.

Mme COVO : L'EJE est arrivée en février dernier et il se trouve qu'elle occupe provisoirement deux postes puisque la directrice actuelle est en congés maternité. Soyez assurée, que pour les enfants, quelle que soit la section, petite, moyenne ou grande section, tout se passe bien et chaque enfant est bien pris en charge. En ce qui concerne le recrutement, j'ai une très bonne nouvelle tous les berceaux seront ouverts pour septembre. Le 21 juin, j'assisterai à un Job Dating à Issy-les-Moulineaux et avec deux équipes de la Petite Enfance, nous allons recruter. La ville de Saint-Cloud met tout en œuvre pour poursuivre le recrutement. En effet le recrutement est plus long, car la Ville souhaite un accueil de l'enfant, une écoute des familles et un soutien à la parentalité de qualité. Nous recrutons des professionnels de qualité et c'est plus long.

Le MAIRE : Bravo si on y arrive, on sera les premiers !!

Mme COVO : J'en serai très fière.

Le MAIRE : Pas d'autre question. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L1411-1 à L1411-9, L2121-29, L2131-2, **VU** la délibération du Conseil Municipal 2021-78 en date du 16 décembre 2021 approuvant le principe du recours à la délégation de service public relative à la gestion de la crèche « La Petite Sirène »,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le Parisien (avis n°3827773 publié le 14 janvier 2022),

VU l'avis de la commission de délégation de service public en vue d'engager les négociations avec le candidat en date du 14 avril 2022,

VU le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

VU le contrat de délégation de service public ci-annexé,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'économie générale du contrat et les motifs du choix de la société retenue,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure le Maire souhaite attribuer le contrat à la société PEOPLE AND BABY,

CONSIDERANT que la délégation de service public prendra effet dans les conditions suivantes :

- **La grande qualité du projet d'établissement axé sur la bienveillance dans l'accompagnement des apprentissages de l'enfant,**
- **Le soin apporté dans la préparation des repas avec un partenaire reconnu pour son investissement,**
- La qualification du personnel encadrant les enfants respectant le taux d'encadrement exigé par la Ville et les engagements pour assurer la continuité du service,
- La possibilité d'accueillir 14 enfants supplémentaires en respectant l'ensemble de la réglementation en matière d'encadrement et de bienveillance des enfants,
- Le respect des prescriptions en termes de développement durable,
- Le respect de la réglementation en termes de sécurité et d'hygiène,
- La proposition de labelliser la crèche par le label Ecolo crèche,
- Le respect des prescriptions de renouvellement, d'entretien et de maintenance du matériel,
- L'utilisation de moyens de communication modernes et inclusifs permettant de s'inscrire comme partenaire des familles,
- Le montant total des recettes annuelles estimé à 1 212 847 €,
- Le coût annuel de la délégation estimé pour la Ville à 239 953 €, soit 3 242,61 € par berceau,
- La redevance annuelle versée à la Ville de 85 000 €.

ENTENDU l'exposé d'Anne COVO, Adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : VALIDE le choix de la société PEOPLE AND BABY, SAS, identifiée sous le numéro SIREN 479 182 750, dont le siège social est situé 9 avenue Hoche, à PARIS (75008), représentée par son Président Monsieur Christophe DURIEUX, en tant que délégataire pour la gestion et l'exploitation de la structure d'accueil Petite Enfance « La petite Sirène », sise 66 avenue Bernard Palissy.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes du contrat, en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire, ainsi que la durée d'exploitation de 5 ans ferme.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat tripartite et tout acte y afférent avec la société PEOPLE AND BABY (SAS) et sa filiale dédiée à l'activité de « La Petite Sirène », la SARL PEOPLE AND BABY SAINT-CLOUD, ayant son siège social 66 avenue Bernard Palissy, à Saint-Cloud, identifiée sous le numéro SIREN 752 295 519, représentée par son gérant, Monsieur Christophe DURIEUX.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

44 : DECISION SUR LE PRINCIPE DU RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS FORAINS

Mme ASKINAZI : Il s'agit de choisir le mode de gestion et d'exploitation le plus adapté pour le marché. Aujourd'hui, nos trois marchés sont gérés en prestation de service par un délégataire «LES FILS DE MADAME GERAUD» et qui a pour mission actuelle d'effectuer l'ouverture et la fermeture des marchés, prospecter, placer les commerçants, percevoir pour le compte de la Ville des droits de places et bien d'autres missions... L'arrivée du marché des Avelines accueillera deux activités distinctes : une halle comportant 32 stands avec boucher, maraîcher, comme on la connaît aujourd'hui et une deuxième halle composée de 8 stands qui sera dédiée aux restaurateurs, traiteurs et qui fonctionnera 6 jours sur 7.

Trois possibilités s'ouvrent à la ville pour la gestion des marchés :

- La gestion directe avec une régie, dans ce cas le service est assuré entièrement par la collectivité avec ses propres moyens matériels et humains. Ce mode est très lourd et coûteux.
- La prestation de service comme c'est le cas aujourd'hui, mais le coût est important pour la Ville. La Ville verse une redevance conséquente au prestataire.
- Le troisième mode pour lequel on vous demande de voter ce soir, le recours à la DSP (délégation de service public) de type affermage. Ce mode de gestion ne se distingue pas fondamentalement des autres. Le délégataire est chargé d'assurer la facturation, l'encaissement des droits de places sur la base des tarifs fixés par la Ville. Il assure l'installation des marchés, leur nettoyage, le placement des



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

commerçants, la promotion ainsi que l'embauche du personnel. Ce mode de gestion permet le transfert aux concessionnaires du risque financier lié à l'exploitation. Sa rémunération est exclusivement composée par les droits de place. La durée de cette nouvelle délégation est fixée à 5 ans.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat, à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, à mener les négociations et à signer tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux.

M. PUJOL : Madame DU SARTEL demande si la Ville aura toujours un droit de regard sur les commerçants. Madame ASKINAZI lui répond que oui. Monsieur VEILLEROT demande si ce changement permettra de redynamiser le marché des Milons. Il lui est répondu que c'est fort probable et souhaité.

La commission des Travaux a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : Après un exposé par Monsieur le Maire du projet de la délibération, des précisions sont demandées. Monsieur BOSCHE demande si d'une part, le futur délégataire aura bien pour mission la redynamisation des marchés des Milons et du Centre et si d'autre part, le cahier des charges pour le marché des Avelines pourrait être adapté pour d'éventuelles évolutions de la demande. Monsieur le Maire précise que ces éléments sont bien pris en compte dans l'élaboration du cahier des charges du futur délégataire.

Monsieur MAYCHMAZ demande si une enquête a été réalisée auprès des habitants en fréquentant le marché des Milons pour connaître leurs attentes sur l'évolution du marché. Monsieur le Maire précise qu'une telle étude pourra être le cas échéant une mission du futur délégataire.

La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Des questions ?

M. BOSCHE : Il s'agit plus d'un commentaire. Via la discussion sur le délégataire de service public, nous avons été informés de l'évolution de l'ouverture de ce marché. Le projet initial prévoyait la reconduction de l'ouverture du marché deux demi-journées par semaine. Nous avons été très critique de ce choix car il ne permettait pas de créer un vrai lieu d'animation en étant ouvert finalement que 5% du temps. Nous considérons avec satisfaction le fait d'envisager d'ouvrir ce marché plus souvent et de le transformer petit à petit en une halle. Si on veut que ce lieu qui mobilise 16 millions d'investissement public soit utile à notre collectivité, il faut qu'il soit ouvert plus de deux demi-journées par semaine. C'est indispensable. C'est une évolution que nous soutenons.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions. D'autres prises de parole ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L1411-19, L2121-29,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L3120-1 à L3126-3 et R3121-1 à R3126-14,

VU l'avis émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 7 juin 2022,

VU l'avis émis par le Comité technique le 8 juin 2022,

VU le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire annexé à la présente délibération,

VU le marché de gestion et d'exploitation des marchés forains de la Ville en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022,

CONSIDERANT que la construction du marché des Avelines d'environ 40 places, dont l'achèvement est prévu en juin 2023, permet d'envisager une nouvelle organisation dans la gestion des marchés forains de la Ville,

CONSIDERANT que la reprise de ce service en régie n'est pas envisageable dans l'immédiat, puisqu'elle impliquerait en particulier la reprise des contrats de l'ensemble du personnel affecté au service des marchés forains, induisant un surcoût sur l'ensemble des postes liés à la gestion du personnel (recrutement, formation, assurance...) et une gestion du service alourdie pour la direction du Commerce et de l'artisanat, afin d'assurer le suivi de ces agents,



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

CONSIDERANT que la passation d'un marché public est coûteuse pour la Ville et ne permet pas le transfert du risque financier, ainsi que celui de la gestion opérationnelle de ce service,

CONSIDERANT que le service public des marchés forains est une prestation à caractère industriel et commercial dont l'exécution requiert une compétence technique professionnelle particulière, pour lequel le mode de gestion déléguée semble le plus adapté, puisqu'il permettra à la Ville de faire porter le risque financier et juridique au délégataire,

CONSIDERANT que la valeur de la prestation est évaluée, en euros constants, à 2 533 372 € HT pour une durée de 5 ans, composée des droits de places qui seront perçus par le délégataire,

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport de présentation joint en annexe,

ARTICLE 2 : DIT que l'exploitation des marchés forains sera poursuivie sous forme de gestion déléguée à compter du 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, à mener les négociations et à signer tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat qui sera présenté en cette instance.

Le MAIRE : J'ai omis de vous en parler tout à l'heure et je veux absolument réparer cet oubli.

Il se trouve qu'à l'institut Curie dont j'ai vanté tous les mérites tout à l'heure, nous avons un Clodoaldien qui est médecin et qui s'appelle le Docteur Etienne BRAIN. Dans le cadre de son activité assez exemplaire, il vient d'être récompensé du prix Byrl James Kennedy pour sa contribution exceptionnelle à la recherche sur le traitement des cancers des personnes âgées. Cette distinction lui a été remise lors d'un congrès aux Etats-Unis. Nous le connaissons bien et je lui ai adressé un courrier de félicitations, mais je tenais à lui adresser, publiquement en conseil municipal et saluer sa contribution assez exceptionnelle pour cette discipline et de lui dire quelle était notre fierté de l'avoir à Saint-Cloud et à Curie.

45 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'UNE SERVITUDE DE COUR COMMUNE

M. BERTHET : Il s'agit d'une délibération assez technique qui concerne le projet immobilier aux 32-36 boulevard République dit « Atland ». On est obligé de créer deux servitudes, une servitude de passage et une servitude de cour commune. Pourquoi la servitude de passage simplement pour essayer d'optimiser le linéaire commercial avec une petite placette qui sera au pied de l'immeuble. Pour ce faire on est obligé de faire une des entrées du collectif de l'immeuble sur le côté de l'immeuble qui va être la petite sente qui va aller au jardin des Avelines. Pour créer cette servitude, il faut délibérer pour créer un acte de servitude sur ce sujet-là.

Le deuxième point, c'est la cour commune. La cour commune va se faire entre Atland et I3F qui est l'immeuble social qui est juste en face. Cette cour commune va nous permettre d'optimiser les règles de retrait qui sont calculées par le PLU. Cette cour commune permet justement cette configuration et permet de mieux harmoniser et de mieux articuler les deux immeubles.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux.

M. PUJOL : Aucune question n'a été posée par les membres de la commission des Travaux. La commission a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup ? Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2122-4 ;

VU le Code civil, et notamment l'article 637 et suivants ;

VU la délibération du 31 mars 2022 actant le principe de la cession à la société ATLAND d'une partie de la parcelle cadastrée AI 386,

CONSIDÉRANT que la société SCI construction vente (SCCV) SAINT CLOUD REPUBLIQUE, société du groupe ATLAND, a déposé une demande de permis de construire sur l'unité foncière 32-36 boulevard de la République, parcelles cadastrées section AI 421, 422, 423, 424, 36 et 300, ainsi qu'une partie de la parcelle AI 386, pour un programme comportant 37 logements, ainsi qu'un local commercial,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Cloud a été sollicitée par la société SCCV SAINT CLOUD REPUBLIQUE, dans le cadre de l'instruction de son permis de construire, aux fins de constituer sur la parcelle cadastrée AI 386, domaine public de la Ville de Saint-Cloud,

- une servitude de passage permettant l'accès à l'un des deux halls d'entrée, soit localisée sur le chemin d'accès menant au jardin des Avelines,

- une servitude de cour commune permettant de s'affranchir des règles de retrait, imposées par le PLU.

CONSIDÉRANT que la constitution de ces servitudes sur le domaine public est compatible avec l'affectation de la parcelle AI 386, qui constitue l'emprise du futur marché des Avelines et que les travaux de construction permettent de les intégrer dès à présent dans le projet global,

CONSIDÉRANT que ces servitudes sont consenties à titre gratuit pour une durée de 30 ans et que les travaux de création et l'entretien de la servitude de passage sont à la charge de la Ville ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier BERTHET, Adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de constitution d'une servitude de passage et d'une servitude de cour commune sur la parcelle AI 386 au profit de la société SCCV SAINT CLOUD REPUBLIQUE, sise 40 avenue George V, à PARIS (75008), suivant le plan ci-annexé, qui devra faire l'objet d'une convention entérinée par un acte notarié.

ARTICLE 2 : DIT que :

- les deux servitudes sont accordées pour une durée de 30 ans,
- les travaux de création et l'entretien de la servitude de passage sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 3 : DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive du bénéficiaire des servitudes.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à :

- déterminer la valeur des droits accordés au titre de ces servitudes,
- signer tous les actes et documents afférents à ce dossier, y compris l'acte notarié.

46 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'URPS-ML IDF ET L'ARS IDF POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MÉDICALE A SAINT-CLOUD

M. PIERSON : Au mois d'avril 2022, l'ARS Île-de-France a diffusé un zonage médical qui a mis en avant une caractéristique que nous ne soupçonnions peut-être pas à ce niveau-là : « La Région Île-de-France est la première région en termes de désert médical ». La commune de Saint-Cloud n'échappe pas à ce constat, elle est classée en zone d'action complémentaire dans ce rapport. Ce n'est pas le cas de figure le plus inquiétant, mais c'est quelque chose qui nécessite une grande vigilance. Il est donc proposé la signature d'un partenariat avec l'agence régionale de santé Île-de-France et l'union régionale des professionnels de santé Île-de-France (URPS) qui permettrait de réaliser un diagnostic d'animation du territoire portant sur l'offre et le recours aux soins afin d'obtenir un diagnostic le plus récent possible de l'offre de soin libéral à Saint-Cloud et de bénéficier d'un accompagnement. L'objectif est aussi l'élaboration d'une solution de mesure prenant en compte l'ensemble des facteurs favorisant l'installation des médecins. Il nous faut anticiper le plus possible vu la structure d'âge des médecins sur notre ville comme beaucoup en Île-de-France. Cette convention et ce partenariat nous permettront d'élaborer ensemble des possibilités de corriger et d'anticiper cette désertification attendue.

Le coût total est de 9 000 euros sachant qu'un tiers est pris en charge par l'URPS, un tiers par l'ARS et un tiers par la commune soit 3 000 euros.

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur PIERSON pour cette présentation très claire.
Monsieur rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : Après un exposé par Monsieur PIERSON du projet de délibération, la commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.1434-4 du Code de la santé publique,

VU le décret n° 2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante, **VU** l'arrêté du 1^{er} octobre 2021 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1^o de l'article L.1434-4 du Code de la santé publique,

CONSIDÉRANT que le 4 avril 2022, l'ARS IDF a diffusé le nouveau zonage médical par la mise à disposition d'une carte interactive sur son site internet, mettant ainsi en évidence que l'Ile-de-France est désormais la première région de France en terme de désertification médicale et qu'ainsi 96 % des franciliens résident actuellement dans une zone sous-dense, signifiant que l'offre de soins des médecins libéraux est inférieure aux besoins de la population,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Cloud n'échappe pas à ce constat et est classée en zone d'action complémentaire par ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'une enquête récente sur la démographie médicale libérale à Saint-Cloud menée par l'URPS-ML IDF (Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux Ile-de-France) a montré les éléments suivants :

- En médecine générale de ville, il y a 16 médecins généralistes (médecins traitants) à Saint-Cloud, soit une densité ramenée à 5,3 médecins pour 10 000 habitants, et 60% de ces médecins ont plus de 60 ans ;

- En médecine spécialisée de ville : 74% des médecins ont plus de 60 ans,

CONSIDÉRANT que, d'après l'enquête régionale menée par l'URPS-ML IDF, publiée en avril 2022, la situation va encore se dégrader en Ile-de-France dans les années à venir, estimant une perte de 50 % de ses médecins libéraux de la région d'ici 5 ans,

CONSIDÉRANT que, compte tenu de l'âge des médecins travaillant à Saint-Cloud, la Ville va être fortement impactée par cette vague de départs à la retraite non remplacés,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite avec l'URPS-ML IDF et l'ARS IDF visant à la réalisation de « diagnostic et d'animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins sur le territoire de Saint-Cloud » pour un coût de 3000 € et ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

47 : CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ADMISSION DES ENFANTS DE L'INSTITUTION SAINT PIE X AU RESTAURANT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE

M. GRUBER : Dans le cadre de la délégation actuelle du service public de restauration scolaire avec la société ELRES, il existe une convention qui a été établie avec l'institution Saint Pie X, afin de cadrer les modalités d'accès au restaurant de l'école élémentaire du centre ainsi que les modalités de financement jusqu'au 31 juillet 2022. Compte tenu du fait qu'il y a donc un changement de délégataire avec la société SOGERES SAS à partir du 1^{er} août, il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention pour fixer les modalités d'admission dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : Après un exposé par Monsieur GRUBER du projet de délibération, Monsieur BOSCHE a demandé quelles seraient les conditions tarifaires associées à ce partenariat. Monsieur GRUBER a précisé qu'elles évolueraient en ligne avec les conditions applicables à l'ensemble des usagers du restaurant.

La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur BRUNSCHVIGG.

Monsieur BRUNSCHVIGG : La restauration scolaire est de fait subventionnée par la municipalité et qu'il y a une obligation légale pour les collectivités à consacrer un minimum de soutien financier à tous les enfants qui sont scolarisés quel que soit le type d'école privé ou public. Pour Saint Pie X, on n'est pas obligé, on le fait quand même et là on irait encore plus loin. Actuellement, on subventionne déjà les repas des gamins scolarisés à Saint Pie X, qui pour la plupart ne sont pas des Clodoaldiens. On est d'accord ? Sans vouloir rallumer une guerre de religion.

M. GRUBER : Soyez rassuré sur ce point, des frais supplémentaires s'ajoutent au prix de repas tel qu'il est envisagé par SOGERES. Il n'y a pas de subvention de la Ville sur Saint Pie X.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Monsieur BRUNSCHVICG : Ils payent plus cher que les Clodoaldiens ?

M. GRUBER : Oui, et avec des frais de gestion.

Le MAIRE : On ne finance pas des non Clodoaldiens, puisqu'on ne finance rien.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Abstention de Monsieur BRUNSCHVICG et de Madame DOUTSAS.

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 7 de la loi du 31 décembre 1959,

VU l'article L. 533-1 du code de l'éducation,

VU la délibération du 19 mai 2022 concernant la délégation de service public relative à la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et le personnel communal, attribuant le contrat à la société SOGERES SAS,

CONSIDÉRANT qu'une convention avait déjà été établie avec l'Institution Saint-Pie X, cadrant les modalités d'accès au restaurant de l'école élémentaire du Centre avec la société gestionnaire ELRES,

CONSIDÉRANT que les dispositions prises durant la précédente délégation de service public de la restauration scolaire arrivent à échéance le 31 juillet 2022,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat de partenariat pour l'admission des enfants de l'Institution Saint-Pie X au restaurant de l'école élémentaire du Centre, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer le présent contrat.

48 : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD – MODIFICATIF N°1 RELATIF AUX AGENTS DE LA MÉDIATHÈQUE, DU CENTRE ALPIN DE TAMIÉ, ET AU TEMPS PARTIEL

Le MAIRE : Nous avons déjà délibéré sur les accords d'annualisation du temps de travail à 1607 heures. Dans le cadre de ces accords, il y a un certain nombre de principes et de catégories d'agents qui sont ciblés. Nous avons deux modifications ou en tous les cas intégration. A Tamié, nous avons historiquement un couple « la famille Jacquelin » qui a été exemplaire, qui a géré ce centre d'accueil des enfants à Tamié avec des générations et des générations d'enfants. Ils ont l'âge de la retraite et ils quittent leurs fonctions au mois de septembre. Aujourd'hui on ne trouve plus de couple. On a probablement trouvé un directeur et comme il vit sur place et qu'il est ce qu'on appelle « logé par nécessité absolue de service », il va donc intégrer le régime qui est prévu à cet effet, celui des gardiens qui sont logés par nécessité absolue de service, qui existe déjà dans notre règlement et c'est le cas notamment des gardiens d'écoles. C'est une intégration et c'est pour ça qu'on vous propose cette disposition. Pour la Médiathèque, il s'agissait de revoir un peu les horaires de travail et surtout la plage horaire d'ouverture au public. Ce dispositif va nous permettre en accord bien évidemment avec les agents qui ont été consultés, en accord aussi avec le Comité Technique qui a délibéré favorablement pour ces dispositions afin de modifier les horaires d'ouverture au public. Une médiathèque se doit d'être ouverte au public, afin que les administrés et les Clodoaldiens en l'occurrence s'y rendent et notamment les jeunes publics. Nous allons considérablement améliorer l'accueil notamment des jeunes publics avec ce nouveau mode de calcul et ça concerne surtout les congés. Je ne vous fais pas trop de détails, mais à la Médiathèque, il y a des semaines de cinq jours, il y a des semaines de quatre jours et quand on est en semaine de quatre jours, on ne peut pas acquérir cinq jours de congés.

Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : Après un exposé par monsieur le Maire du projet de délibération la commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup Monsieur rapporteur.

Des questions sur cette délibération ?

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 7-1 et 57 1° dans un premier temps puis ses articles 60 et 60 quater,

VU la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées notamment son article 6,

VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

VU le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2002-813 du 3 mai 2002 relatif aux horaires d'équivalence applicables aux emplois de gardien et de concierge des services déconcentrés relevant du ministère de l'intérieur.

VU le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

VU la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée solidarité dans la FPT,

VU la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

VU la délibération n°2001-01 du conseil municipal en date du 8 novembre 2001 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

VU la délibération n°2004-22 du conseil municipal en date du 2 décembre 2004 relative à la journée de solidarité,

VU la délibération n° 2011-124 du conseil municipal en date du 17 novembre 2011 adoptant le règlement du compte d'épargne temps,

VU la délibération n°2018-83 du conseil municipal en date du 5 juillet 2018 adoptant le règlement des gardiens logés,

VU la délibération n°2018-97 du conseil municipal en date du 27 septembre 2018 adoptant le règlement modifié des astreintes,

VU la délibération n°2019-93 du conseil municipal en date du 21 novembre 2019 adoptant le règlement modifié des heures supplémentaires,

VU les arrêtés du Maire des 6 mars 2002 et 17 septembre 2009 portant des dispositions dérogatoires au temps de travail,

VU la délibération n°2021-53 du 8 juillet 2021 relatif à l'aménagement du temps de travail des agents municipaux de la ville de Saint-Cloud

VU l'avis du comité technique du 8 juin 2022,

CONSIDERANT l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abrogeant les dérogations existantes sur le temps de travail et obligeant les collectivités à adopter et à mettre en œuvre au plus tard le 1^{er} janvier 2022, un temps de travail pour l'ensemble des agents communaux équivalent à 1 607 heures,

CONSIDERANT que l'ensemble des cycles de travail a été adopté par délibération en juillet 2021, suite à un travail partenarial avec le centre de gestion de la Petite Couronne, les services, les agents et les représentants syndicaux,

CONSIDERANT qu'après cette mise en œuvre, les horaires d'ouverture au public de la médiathèque ont été modifiés nécessitant une adaptation des cycles de travail des agents de la médiathèque,

CONSIDERANT la nécessité d'adopter des cycles de travail pour les agents permanents travaillant au Centre Alpin de Tamié,

CONSIDERANT les réunions de concertation avec les agents concernés,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : COMPLÈTE et MODIFIE la délibération 2021-53 dans son article 2 relatif aux cycles de travail en ADOPTANT ces nouveaux cycles de travail pour les agents de la médiathèque et du Centre Alpin de Tamié :

Services et personnels concernés	Cycles de travail	Nombre de CA acquis	Nombre de RTT acquis
Spécificité pôle Culturel			
Agents de la médiathèque	Cycle hebdomadaire de 37h30 alternant 1 semaine sur 2, des semaines de 4 jours du mardi au vendredi et de 5 jours du mardi au samedi	22.5	15
Spécificité pôle Petite Enfance-Education-Jeunesse			
Agents du Centre Alpin de Tamié	Cycle annualisé à 1 607 heures	25	

ARTICLE 2 : COMPLÈTE et MODIFIE la délibération 2021-53 dans son article 4 relatif au temps de travail des gardiens logés en INCLUANT dans le règlement des gardiens logés de la Ville le nouveau cycle de travail du directeur du Centre Alpin de Tamié, celui-ci étant également logé en nécessité absolue de service.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

Dans ce cadre, il est décidé de modifier le règlement cité ci-dessus dans son article 9 intitulé « cycles de travail » en rajoutant :

- Pour le Directeur du Centre Alpin de Tamié, sont équivalentes à 1607 heures annuelles de travail effectif : 2850 heures de temps d'astreinte/présence sur site et 1580 heures de travail effectif (temps de travail effectif prévisible + temps d'intervention) par an pour 222 jours travaillés.

Dans ce cadre, il est décidé de modifier le règlement cité ci-dessus dans son article 15 intitulé « missions spécifiques à chaque direction » en rajoutant sous le numéro 15.4 - Le Directeur du Centre Alpin de Tamié.

Le temps de travail effectif prévisible comprend les missions ci-dessous :

- Contrôle de l'application des conditions de prévention, de sécurité et d'hygiène sur le Centre,
 - Accompagnement les équipes pédagogiques,
 - Gestion technique de l'établissement,
 - Gestion de l'activité ski.
- Certaines missions peuvent être effectuées sur le temps d'astreinte :
 - Gestion du déclenchement d'alarme incendie,
 - Assistance à la gestion d'enfant ou d'adulte malade ou blessé.

Le règlement applicable aux gardiens logés au 1^{er} septembre 2022 et un tableau (annexe 1) récapitulatif reprenant le cycle de travail par direction des gardiens logés par nécessité absolue de service sont joints à la présente délibération.

ARTICLE 3 : MODIFIE la délibération 2021-53 dans son article 12 relatif au temps partiel en adoptant le tableau ci-dessous, récapitulant le nombre de jours de congés annuels et de RTT des agents à temps partiel, calculés en fonction des obligations de service et au prorata du service à temps complet :

	Nombre de jours de RTT par an					
	35 h	36h	36h45	37h30	38h00	38h30
Temps complet	0	6	10,5	15	18	20
90%	0	5.5	9.5	13.5	16	18
80%	0	5	8.5	12	14.5	16
50%	0	3	5	7.5	9	10

ARTICLE 4 : DÉCIDE que les présentes dispositions relatives au temps de travail des agents de la Ville de Saint-Cloud sont applicables au 1^{er} septembre 2022 et que l'ensemble des autres dispositions de la délibération 2021-53 demeure inchangé.

49: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2022

Le MAIRE : Je le répète comme à chaque fois, on supprime un certain nombre de postes et sur les 19 en l'occurrence, ce n'est pas des agents qui disparaissent, c'est des agents dont la carrière évolue ou des départs en retraite. Vous voyez le premier, un poste de directeur territorial, il part en retraite et le poste qu'il quitte on le supprime car son successeur n'occupe pas le même poste. Tout ceci permet la gestion du tableau des effectifs. Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

M. WARTEL : Après un exposé par monsieur le Maire du projet de délibération, la commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des questions ? Pas de questions
Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} juin 2022 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 19 mai 2022,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE DE SUPPRIMER, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- 1 poste de directeur territorial
- 4 postes de rédacteur territorial



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

- 1 poste d'ingénieur territorial
- 6 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe supérieure
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste de médecin 2^{ème} classe à temps non complet 0.57%

ARTICLE 2 : DÉCIDE LA CRÉATION à compter du 1^{er} juillet 2022 d'un **emploi de Directeur de l'urbanisme** dans le grade d'ingénieur principal territorial relevant de la catégorie A à temps complet et **PRÉCISE** que cet emploi, bien que devant être occupé par un fonctionnaire, **POURRA ÊTRE OCCUPÉ PAR UN AGENT CONTRACTUEL** sur des contrats de 3 ans, car les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation, compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code de la Fonction publique.

Les missions exercées par le Directeur de l'urbanisme sous l'autorité du Directeur des services techniques sont les suivantes :

- Pilotage de l'activité du service composé de trois instructeurs du droit des sols et d'une assistante,
- Veille au respect des délais d'instruction, ainsi qu'à la qualité de l'accueil et des conseils donnés à la population,
- Supervision de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme PLU, PADD, ZAC, opérations complexes,
- Contrôle de l'instruction des autorisations du droit des sols,
- Suivi de la politique foncière et domaniale de la collectivité en liaison avec la Direction des affaires juridiques,
- Suivi des projets d'aménagement et d'urbanisme prévus ou en cours sur le territoire communal (Grand Paris Express, Institut Curie, projets d'équipements communaux) et instruction des recours gracieux,
- Suivi des contentieux d'urbanisme en liaison avec la Direction des affaires juridiques et le conseil de la Ville,
- Veille sur les projets pouvant avoir un impact pour la Ville et conseil aux élus,
- Elaboration et suivi du budget de la Direction.

Le candidat recruté devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et le grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'ingénieur principal, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 3 : Décide de PRÉVOIR ou de CONFIRMER LA POSSIBILITE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS à temps complet, en catégorie A, B ou C et sur des contrats de 3 ans pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.

Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du code de la Fonction publique.

En l'espèce, il s'agit donc des emplois suivants dans les conditions précisées :

- **Un emploi de directrice adjointe de crèche**, sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, catégorie A à temps complet. Les candidats devront justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et le grade précité. Le niveau de rémunération des candidats nommés sur les postes sera déterminé en fonction de leur expérience professionnelle, conformément à la grille indiciaire du premier grade d'éducateur de jeunes enfants, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

- **Un emploi de gardien d'école**, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe catégorie C à temps complet.

Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et le grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'attaché, entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 4 : DÉCIDE D'ADOPTER le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal

Nous en arrivons aux questions diverses.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

V- QUESTIONS DIVERSES

Le groupe « Saint-Cloud 2020 ! »

M. BOSCHE : Nous avons cette fois-ci été beaucoup plus raisonnables en termes de questions. Nous aurons 3 questions.

Mme GREVELINK : Nous avons été interpellés au sujet de l'unique centre de loisirs durant les vacances de cet été qui se déroulera au Centre Fouilleuse. Les parents trouvent ce lieu excentré pour emmener leurs enfants.

M. GRUBER : Votre question me gêne un peu. Je suis un peu choqué. Vous êtes 5 dans le groupe et il y en a aucun qui a relevé que ce n'est pas un seul centre pendant les vacances comme vous venez de le dire.

Du 8 au 22 juillet vous avez quatre centres : « Centre, Coteaux, Montretout, et Val d'or »,

Du 25 au 29 juillet deux centres : « Montretout, et Val d'or »,

Du 1^{er} au 19 août, vous avez raison il y a un centre : « centre de Fouilleuse »,

Du 22 au 26 août vous avez encore deux centres : Montretout et Coteaux.

Du 29 au 31 août tous les accueils sont ouverts. Je ne sais pas très bien d'où vous tenez cette information mais il serait bon de vérifier.

M. GRUBER : Sur le site de la Ville, vous trouvez les informations pour les ouvertures de cet été.

En ce qui concerne le secteur Fouilleuse, puisqu'il s'agit de la question, Monsieur le Maire et moi-même avons été interrogés sur cette question par une personne qui habite secteur Magenta. Il est difficile pour elle de déposer son enfant au centre Fouilleuse pendant le mois d'août. Je lui ai donc fourni les explications.

La réponse est très simple : un seul centre au mois d'août, compte tenu du fait que la fréquentation est moindre ; (entre 80 à 120 enfants) par rapport à juillet où la fréquentation est d'environ 500, soit 3 à 4 fois moins au mois d'août. Il a donc été décidé de réduire le nombre pour adapter le dispositif en tenant compte de ce nombre d'enfants.

Pourquoi le choix de ce site ? Ce centre est le plus agréable, le plus grand avec de grands espaces à la fois intérieur et extérieur.

Cette décision de n'avoir qu'un seul centre s'explique par le fait que c'est la solution la plus adaptée pour avoir un nombre conséquent d'enfants. Si vous faites plusieurs centres, vous risquez de vous retrouver avec des groupes dont le nombre d'enfants sera trop faible. Des enfants d'âge de CP se retrouvent avec enfants de niveau CM2, ce n'est pas forcément l'idéal. Il est préférable d'avoir un nombre suffisant d'enfants pour avoir des groupes qui soient assez homogènes. Si vous regardez la configuration de la Ville, si vous habitez aux Coteaux, vous êtes obligés de vous rendre sur le centre de Montretout, c'est un peu la même difficulté que d'aller de Magenta à Fouilleuse.

De plus, ce choix est fait également en fonction des travaux en cours à ces périodes-là. Cette année, vous avez des travaux à Montretout et au Centre.

Le MAIRE : Merci beaucoup, question suivante.

M. BOSCHE : Concernant les travaux en cours sur la rénovation du marché des Avelines, nous voudrions avoir un état complet du budget de ce projet compte-tenu des retards et de l'augmentation des matériaux que tout le monde peut constater.

Le MAIRE : Je suis un peu triste et peiné par votre question qui prouve que malheureusement, mais c'est votre choix, vous ne m'écoutez pas quand je fais une intervention en début de conseil municipal. Vous avez tort c'est pourtant intéressant. Je vais vous remettre l'analytique du 3 février 2022. Il se trouve que la quasi-intégralité de mon intervention et je l'ai sous les yeux était justement pour expliquer la globalité du projet et surtout son financement avec la répartition des coûts, à la fois en termes de dépenses et de recettes et je concluais même en disant que le reste à charge pour le budget communal est de 1 million trois cent soixante-dix-sept milles euros soit 6,7% du total.

Je vous remets le compte-rendu analytique fort bien réalisé de la séance du 3 février 2022 et vous verrez à la lecture de mon intervention que l'ensemble des réponses aux questions que vous venez de poser son dedans bien évidemment.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

C'est un projet de longue haleine, donc on vous proposera une réactualisation avec Madame ASKINAZI et Monsieur PORTEIX en charge des grands projets, peut-être en fin d'année, mais en trois mois ce qui a été dit en février est toujours d'actualité et toujours valable. Je n'ai pas de conseil à vous donner, mais je vous invite à bien écouter les communications du début de conseil parce que vous verrez il y a des informations intéressantes qui évitent de poser des questions sur des sujets abordés. Je vous fais passer le compte-rendu analytique.
Question suivante.

Mme POTIER : une question qui est de saison. Nous vous avons proposé l'année dernière d'organiser une formation aux enjeux du changement climatique sous la forme d'un atelier collaboratif qui dure trois heures : la Fresque du climat.

La Fresque du climat c'est quoi ? C'est pour ceux qui veulent agir pour le climat mais qui n'ont pas le temps de devenir des climatologues. Cette formation a pour but de bien comprendre le problème scientifique du dérèglement climatique pour y apporter des solutions et de passer à l'action de façon individuelle ou collectivement. La Fresque du climat s'est déjà 400 000 participants dont 1400 élus locaux et déjà 150 parlementaires. Les élus locaux sont des acteurs clés de la transition climatique, on le sait. Dans le 92, des élus locaux et des agents des Villes de Clamart, Suresnes, La Garenne-Colombes et Courbevoie ont déjà suivi cette formation.

Pourriez- nous dire, nous indiquer si vous soutenez une telle initiative pour la ville de Saint-Cloud ?

Le MAIRE : Madame PINAULDT aurait dû vous répondre, mais elle est absente.

Il se trouve qu'elle a rencontré l'un des bénévoles de cette association « la Fresque du climat » en mars dernier et que la démarche de cette association consiste à sensibiliser autour d'un atelier sous forme ludique d'une durée de trois heures qui se joue autour d'une table par groupe de six à huit participants avec des cartes. Les 42 cartes sont distribuées en cinq lots successifs et les participants doivent retrouver en équipe les liens de cause à effet pour reproduire la Fresque du climat et trouver ensuite des solutions individuelles et collectives tout ça pour un coût modique de 1000 euros demandés. Pour l'instant, je ne suis pas persuadé que la municipalité ait envie de financer cette association. Nous travaillons sur ce sujet avec beaucoup de sérieux et beaucoup d'implication. Vous parlez des climatologues et des scientifiques qui travaillent sur le sujet. J'écoutais Jean-Marc JANCOVICI qui est polytechnicien, je crois si ma mémoire est bonne et qu'il disait avec un peu de retenue parce que le sujet est difficile à aborder que finalement le premier problème lié à cette activité de changement climatique, de dérèglement climatique était le problème de surpopulation sur la planète en précisant qu'on était à plus de 7 milliards et demi et quand on sera à 12 milliards tout ça serait difficile. Il disait d'ailleurs en prenant beaucoup de réserve et précautions oratoires parce que le sujet est sensible et délicat, je le comprends très bien, qu'il faudra peut-être un jour envisager une politique de restriction de la natalité. En effet, le premier problème c'est la surpopulation. Nous à Saint-Cloud, on est pour une politique de la natalité attractive, on voudrait d'ailleurs rétablir l'universalité des allocations familiales que François Hollande nous a retirées. Dans les années 60, il me semble que nous étions 3 milliards et demi, on doit être 7 milliards aujourd'hui et on nous dit qu'on sera 12 milliards dans une cinquantaine d'années en 2050 ou 2060. Je ne suis pas persuadé qu'on soit bien dans les purs avec les 1000 euros pour l'association la Fresque du climat, mais soyez assurée que Madame PINAULDT travaille activement sur ce sujet à la fois en inter transversalité au niveau des services, sur l'ensemble de nos équipements, nos politiques publiques, avec Monsieur GRUBER sur le gâchis alimentaire, enfin, dans tous les secteurs et on est très actifs. On ne communique peut-être pas assez sur le sujet, mais on est actif et on est bien conscient qu'effectivement il y a des difficultés ou en tous les cas il y a des choses qui évoluent. Il faudra continuer à faire attention et peut-être changer quelques attitudes, mais on n'est pas convaincu par les 1000 euros.

Mme POTIER : Pourquoi, ce n'est pas assez cher c'est ça ?

Le MAIRE : On nous dit que nous sommes de bons gestionnaires, donc on hésite.

Mme POTIER : Puisque vous avez l'air d'apprécier Jean-Marc JANCOVICI, sachez que «The Schiff Project» soutient la Fresque du climat.

Nous n'avons plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée, merci beaucoup.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 22h55

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 16 juin 2022 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 23 juin 2022 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la Ville, le 23 juin 2022. Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI